

<b>Ville de NIEDERBRONN LES BAINS</b>
---------------------------------------

# PROCES-VERBAL

**des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance Ordinaire du Lundi 9 Avril 2018 à 20 h 00**

L'an Deux Mille Dix-huit, le Lundi neuf avril, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Niederbronn-les-Bains, légalement convoqués le 29 Mars 2018, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Anne GUILLIER, Maire de la Ville de Niederbronn-les-Bains.

<b>CONSEILLERS ELUS EN FONCTION</b>	<b>27</b>
-------------------------------------	-----------

<b>PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE</b>	<b>18</b>
--	-----------

Le Maire, Mme Anne GUILLIER  
 Les Adjointes au Maire, Mme VOGT, M. WAECHTER

**Les Conseillers Municipaux :**

Mme ARMAND, M. AY, M. BUCHER, M. BUISSON, Mme FEST Brigitte, M. GRIES,  
 M. KETTERING, Mme KLEIN, M. KOTLENGA, Mme PRINTZ, M. SCHNEIDER, M. STEINMETZ,  
 Mme VAÏSSE, M. WALD, Mme WAMBST

<b>ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR</b>	<b>4</b>
-------------------------------------	----------

Mme WEISS qui donne pouvoir à M. WAECHTER  
 M. BONNEVILLE qui donne pouvoir à Mme GUILLIER  
 Mme KRUMM qui donne pouvoir à Mme KLEIN  
 Mme PFUND qui donne pouvoir à Mme WAMBST

<b>ABSENT EXCUSE SANS POUVOIR</b>	<b>4</b>
-----------------------------------	----------

Mme BOHLY - M. BURT – Mme Audrey FEST - M. VANOVERBEKE

Mme KAISER

**CALCUL DU QUORUM** :  $26 : 2 + (1) = 14$

*(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui a donné pouvoir à un collègue de voter en son nom).*

Le quorum est atteint avec 18 présents au moment de l'ouverture de la séance. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance titulaire :

M. Victor WAECHTER, Adjoint au Maire

Secrétaire Adjoint :

M. Alain WEISGERBER, Directeur Général des Services.

### **ALLOCUTION DU MAIRE**

Mme le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux pour cette séance avec un ordre du jour relativement chargé, qui comporte des points sur les finances avec notamment les comptes administratifs 2017, le vote des budgets primitifs 2018, les taxes locales, l'Office du Tourisme, la Piscine Les Aqualies et les affaires de personnel.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 Février 2018.
2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et sur les délégations exercées par le Maire.
3. Point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.
4. Présentation et adoption des Comptes Administratifs de l'exercice 2017 et des Comptes de Gestion 2017 de la Trésorerie.
5. Affectation des résultats d'exécution 2017.
6. Vote des taux des taxes locales directes 2018.

7. Présentation et adoption des Budgets Primitifs 2018 :

- 7/1. Budget Principal
- 7/2. Budget Annexe Lotissement Gries
- 7/3. Budget Annexe Lotissement de la Forêt
- 7/4. Budget Annexe Chaufferie au Bois

8. Office de Tourisme - Présentation du bilan 2017 et demande de subvention de fonctionnement 2018.

9. Piscine Les Aqualies :

- 9/1. Présentation du bilan d'exploitation 2017.
- 9/2. Convention de mise à disposition de vélos à assistance électrique – Changement de prestataire.
- 9/3. Actualisation des tarifs de location et des cautions.
- 9/4. Modification de la régie de recettes et d'avances « Vélos électriques ».

10. Pôle Culturel :

- 10/1. Conventions de dépôt-vente d'objets de la Boutique de la Maison de l'Archéologie.

11. Affaires financières et immobilières diverses :

- 11/1. C.C.A.S. – Demande de subvention de fonctionnement 2018.
- 11/2. Musique Municipale – Demande de subvention de fonctionnement 2018.
- 11/3. OCSL- Demande de subventions de fonctionnement et d'investissement 2018.
- 11/4. Aménagement du Quartier Gare - Autorisation de Programme et de Crédit de Paiement.
- 11/5. Aménagement du Quartier Gare – Marché de maîtrise d'œuvre – Lancement de la consultation.
- 11/6. Consultation en vue de la souscription d'une ligne de Trésorerie au Budget Principal.
- 11/7. Extension du Gymnase du Montrouge – Avenants aux marchés de travaux.
- 11/8. Adoption de la Charte "Espace Sans Tabac".
- 11/9. Groupe Scolaire Hans Haug – Demande de subvention pour un voyage scolaire.
- 11/10. Convention de location de terrains à titre précaire.
- 11/11. Demande d'admission en non valeur.

12. Chasses communales.

- 12/1. Demande d'agrément de nouveaux permissionnaires et associés au titre des lots de chasses N°02 et 03.
- 12/2. Retrait de l'agrément d'un permissionnaire du lot de chasse N°02.

13. Divers et Communication

14. Affaires de personnel :

- 14/1. Piscine - Création de postes saisonniers MNS + entretien pour la saison estivale.
- 14/2. Services Techniques – Création de postes saisonniers pour la période estivale.
- 14/3. Création d'un poste d'adjoint technique non titulaire pour palier à une absence pour maladie à la piscine.

Mme le Maire propose :

- **de rajouter les deux points suivants à l'ordre du jour :**

11/11. Demande d'admission en non-valeur (ce point a été examiné en Commissions Réunies du 4 Avril 2018) ;

14/3. Création d'un poste d'Adjoint Technique non titulaire (ce point est distribué est séance tenante).

- **de retirer le point suivant :**

9/4. Modification de la régie de recettes et d'avances « Vélos électriques », qui est traité sous le point 9/3. Actualisation des tarifs de location et des cautions.

- **de surseoir à l'examen du point suivant :**

3. Point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.

en l'absence de Mme Pascale WEISS, Adjointe au Maire et Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, qui présente habituellement ce point ;

**Le Conseil Municipal,**

prend acte des modifications apportées à l'ordre du jour.

**1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 Février 2018.**

Mme le Maire informe que le procès-verbal du 5 Février 2018 distribué dans les boîtes aux lettres des élus était incomplet au niveau du point 3 consacré à la Communauté de Communes.

Le compte-rendu complet a été envoyé par voie électronique ce 9 Avril 2018, et c'est ce dernier compte-rendu qu'il y a lieu d'approuver.

Mme le Maire précise que la version papier pourra être transmise aux conseillers qui souhaitent l'obtenir.

En l'absence de remarques particulières,

**le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité**

le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 Février 2018.

**2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et sur les délégations exercées par le Maire en matière de marchés publics.**

Mme le Maire expose :

Depuis la séance du Conseil Municipal du 5 Février 2018, les comptes rendus suivants ont été diffusés aux membres du Conseil Municipal, à savoir :

- Commission Tourisme-Thermalisme-Forêt du 13 Mars 2018 pour le point 8 de l'ordre du jour
- Commissions Réunies du 3 Avril 2018 dont tous les points sont à l'ordre du jour
- Commissions Réunies du 4 Avril 2018 dont tous les points sont à l'ordre du jour.

Mme le Maire souhaite apporter la modification suivante au compte-rendu de la Commission Tourisme du 13 Mars 2018.

***"La demande de subvention de l'Office de Tourisme à la Communauté de Communes était bien de 164.100 € et non de 140.000 €, sachant qu'une proposition à 140.000 € a été faite par la suite au Président de la Communauté de Communes et non au Bureau".***

**Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.**

Ont également eu lieu :

- **13 Février 2018 : COPIL Lecture Publique**
- **20 Février 2018 : Commission Culture**
- **21 Février 2018 : COPIL Niederbronnoise**
- **14 Mars 2018 : COPIL Niederbronnoise**
- **16 Mars 2018 : COPIL Affaires Scolaires**
- **28 Mars 2018 : COPIL Niederbronnoise.**

*Concernant la Niederbronnoise qui aura lieu le Samedi 30 Juin et le Dimanche 1<sup>er</sup> Juillet prochains, Mme le Maire souhaite inviter l'ensemble des membres du Conseil Municipal à s'engager dans cette manifestation qui se veut fédératrice auprès de la vie associative, des élus et des Niederbronnois.*

**POINT D'INFORMATION CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal le 14 avril 2014

Période du 5 Février 2018 au 9 Avril 2018

*Décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.*

<b>INTITULE DE LA DEPENSE</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>NEANT</b>		

*Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts :*

INTITULE AFFAIRE	NOTAIRE	MONTANT
NEANT		

<b>TABLEAU DE SUIVI DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER</b>
--

Mme le Maire rappelle que la compétence en matière d'exercice du droit de préemption urbain est désormais transférée à la Communauté de Communes, et communique la liste des DIA qui ont été transmises à la Communauté de Communes :

Date entrée DIA	Section	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface totale	Immeuble bâti	Avis	Date notification avis
30/01/2018	9	179	31, Avenue de la Libération	4 ares 24	Immeuble	NON PREEMPTION	01/02/2018
30/01/2018	8	139	4, Chemin Vert	7 ares 75	Immeuble	NON PREEMPTION	01/02/2018
01/02/2018	32	270/100	19, Rue de la Concorde	5 ares 38	Immeuble	NON PREEMPTION	07/02/2018
01/02/2018	53	249 – 284/225	30, Rue du Faisan	7 ares 91	Immeuble	NON PREEMPTION	07/02/2018
08/02/2018	11	107 – 108 – 113 – 233 - 234	45, Rue du Général de Gaulle	9 ares 68	Immeuble	NON PREEMPTION	12/02/2018
08/02/2018	11	232	47, Rue du Général de Gaulle	11 ares 04	Immeuble	NON PREEMPTION	12/02/2018
16/02/2018	14	108/53	49, Route de Reichshoffen	11 ares 83	Appartement	NON PREEMPTION	22/02/2018
19/02/2018	13	1	52, Rue du Général de Gaulle	3 ares 67	Appartement	NON PREEMPTION	26/02/2018
26/02/2018	13	37 – 144/39	6-8, Route de Reichshoffen	8 ares 83	Immeuble	NON PREEMPTION	12/03/2018
05/03/2018	33	118	33, Route de Bitche	4 ares 61	Immeuble	NON PREEMPTION	15/03/2018

**AUTORISATIONS D'URBANISME DELIVREES PAR LE MAIRE :**

NATURE	OBJET	ADRESSE	DATE
DP	Aménagement du garage existant en bureau	52, Rue du Nord	30/01/2018
DP	Mise en place de panneaux occultants et mise en place d'un muret	8, Rue des Elfes	30/01/2018
PC	Construction d'une maison individuelle	Rue des Sangliers	30/01/2018
DP	Remplacement des fenêtres et volets et création de 8 places de stationnement	17, Rue du Faubourg des Pierres	13/02/2018
DP	La mise en place d'un velux	34, Rue du Montrouge	13/02/2018
PC	Construction d'un garage avec local au sous-sol	14, Rue des Juifs	26/02/2018
DP	Couverture de la terrasse existante	3, Chemin de la Petite Ferme	26/02/2018
DP	Remplacement de fenêtres en portes et mise en place de 4 fenêtres de toit	14, Chemin des Fraises	26/02/2018
DP	Création de deux emplacements de	3, Rue des Chasseurs	16/03/2018

	stationnement, suppression du portail, réaménagement de l'allée		
<b>DP</b>	Pose de 3 fenêtres de toit	19, Allée des Tilleuls	16/03/2018

PC = Permis de construire

PA = Permis d'aménager

PD = Permis de démolir

PCM : permis de construire modificatif

DP : déclaration préalable.

### **3. Point d'information sur les compétences exercées par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.**

En l'absence de Mme WEISS, Vice-Présidente de la Communauté de Communes, Mme le Maire propose de surseoir à ce point.

### **4. Présentation et adoption des comptes administratifs 2017 et comptes de gestion du Trésorier**

Mme le Maire expose :

La présente note retrace de manière synthétique les résultats d'exécution des budgets 2017. L'intégralité des documents est à la disposition des conseillers municipaux au Service Financier.

Les comptes administratifs de l'exercice 2017 laissent apparaître les résultats d'exécution suivants :

2017 BUDGET	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			RESULTAT
	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	Solde	
Principal	6 810 702,61 €	7 912 221,34 €	<b>1 101 518,73 €</b>	2 199 480,74 €	2 458 180,92 €	<b>258 700,18 €</b>	<b>1 360 218,91 €</b>
Chaufferie	256 765,53 €	386 440,72 €	<b>129 675,19 €</b>	67 165,62 €	53 502,94 €	<b>-13 662,68 €</b>	<b>116 012,51 €</b>
Lot. Forêt	347 080,27 €	347 080,27 €	<b>0.00 €</b>	635 772,07 €	338 629,21 €	<b>- 297 142,86 €</b>	<b>- 297 142,86 €</b>
Lot. Gries	417 056,68 €	417 056,68 €	<b>0.00 €</b>	834 064,36 €	417 056,68 €	<b>-417 007,68 €</b>	<b>-417 007,68 €</b>
<b>TOTAL</b>							<b>762.080.88 €</b>

**soit un résultat consolidé de 762.080,88 €**

#### **A. Compte administratif Principal**

Les taux de réalisation se déclinent comme suit (hors virement à la section d'Investissement) :

Article	Intitulé	Prévu	Réalisé	Taux réalis.
011	Charges à caractère général	2.234.100,00 €	1.939.172,60 €	86,80 %
012	Charges de personnel	3.192.960,00 €	3.081.659,17 €	96,51 %
014	Atténuations de produits	7.500,00 €	7.453,00 €	99,37 %
022	Dépenses imprévues	232.990,00 €	- €	
023	Virement à la section d'Investissement	- €	- €	
042	Opérations d'ordre : amortissements	340.000,00 €	319.594,75 €	94,00 %
042	Opérations d'ordre : cessions de biens	- €	338.017,06 €	

65	Autres charges de gestion courante	1.068.900,00 €	1.049.473,34 €	98,18 %
66	Charges financières	93.000,00 €	74.845,84 €	80,48 %
67	Charges exceptionnelles	14.200,00 €	486,85 €	3,43 %
	<b>TOTAL</b>	<b>7.183.650,00 €</b>	<b>6.810.702,61 €</b>	<b>94,81 %</b>

*Commentaire : Les dépenses réelles de fonctionnement (hors chapitres 023 et 042) s'élèvent à 6.153.090,80 € pour une prévision de 6.843.650 €.*

Article	Intitulé	Prévu	Réalisé	Taux réalis.
002	Excédent de fonctionnement 2016	1.295.615,85 €	1.295.615,85 €	100 %
013	Atténuation de charges	15.000,00 €	22.021,30 €	146,81 %
042	Opérations d'ordre + amortissements	77.550,00 €	92.541,90 €	119,33 %
70	Produits des services et du domaine	1.302.550,00 €	1.278.040,78 €	98,12 %
73	Impôts et taxes	3.461.600,00 €	3.756.079,20 €	108,51 %
74	Dotations et participations	693.500,00 €	781.095,56 €	112,63 %
75	Autres produits de gestion courante	337.400,00 €	360.066,37 €	106,72 %
76	Produits financiers	34,15 €	125,40 €	
77	Produits exceptionnels	400,00 €	326.634,98 €	816,59 %
	<b>TOTAL</b>	<b>7.183.650,00 €</b>	<b>7.912.221,34 €</b>	<b>110,14 %</b>

*Commentaire : Le montant des recettes de fonctionnement comptabilisées en 2017 est en baisse de 3,5 % par rapport à l'exercice 2016.*

conduisant à former un résultat de la section de fonctionnement de :

**1.101.518,73 €**

(1.578.991,14 € en 2016 - 1.891.277 € en 2015 - 2.225.030 € en 2014 - 1.762.050 € en 2013 - 1.299.747 € en 2012 - 819.460 € en 2011 - 651.170€ en 2010 - 843.298 € en 2009)

*Mme le Maire précise que les 326.634,98 € réalisés sur le chapitre 77 – Produits exceptionnels, concernent la vente d'un terrain Rue de la Vallée et la finalisation de la cession du camping.*

*Au niveau du Chapitre 70 – Produits du domaine, la prévision n'a pu être atteinte en raison du report de ventes de bois.*

*Le résultat de la section de Fonctionnement est en net déclin par rapport à la période 2013-2016, avec une tendance à la baisse qui devrait se poursuivre sur les prochains exercices.*

En section d'Investissement, les dépenses et recettes ont été liquidées comme suit :

N°	OPERATION	NATURE	DEPENSES 2017			RECETTES 2017		
			PREVU	REALISE	REPORTS	PREVU	REALISE	REPORTS
101	Opérations financières	Exécution résultats + opérations dette (capital et tirage)	427.200,00	411.657,57	4.450,00	2.848.533,00	1.708.398,75	0,00
102	Acquisitions et cessions immobilières	Ensemble des acquisitions et cessions immobilières	54.900,00	18.629,28	0,00	336.887,00	333.447,06	0,00
103	Administration générale	Travaux et matériels liés au fonctionnement de l'hôtel de ville	21.500,00	18.557,93	1.000,00	0,00	0,00	0,00
104	Enfance et jeunesse	Travaux et matériels liés au fonctionnement de services à destination des enfants et de jeunes	46.000,00	59.252,92	0,00	0,00	0,00	0,00
105	Patrimoine immobilier	Ensemble des gros travaux d'entretien et d'amélioration du patrimoine immobilier	91.000,00	30.401,15	3.200,00	24.530,00	0,00	23.000,00
106	Culture	Bâtiments et matériels culturels	42.700,00	10.642,46	22.100,00	0,00	0,00	0,00
107	Enseignement	Travaux et matériels dans les bâtiments scolaires	494.000,00	123.630,09	342.600,00	0,00	4.425,20	73.700,00
108	Action sociale	Travaux et matériels à la crèche	3.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
109	Sport	Matériels et bâtiments sportifs dont modernisation piscine	1.374.950,00	1.038.373,71	331.750,00	645.000,00	339.434,00	304.800,00
110	Tourisme	Office de Tourisme	2.200,00	2.191,14	0,00	0,00	0,00	0,00
111	Edifices cultuels et cimetière	Travaux d'entretien des édifices cultuels et du cimetière	29.600,00	26.788,44	0,00	0,00	6.508,44	0,00
112	Celtic		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
113	Aménagement projet urbain - Vestiges	Tous travaux et matériels lié aux aménagements des espaces publics	630.000,00	6.795,60	0,00	0,00	0,00	0,00
114	VRD	Travaux de voirie et éclairage public	227.100,00	196.290,21	14.500,00	6.600,00	17.865,00	8.200,00
115	Nouvelles technologies et informatique	Site internet et NTIC	46.800,00	18.976,54	0,00	0,00	0,00	0,00
117	Matériels et véhicules	Acquisition de matériels et véhicules	201.200,00	130.964,65	76.700,00	4.100,00	10.677,20	12.000,00
120	Aménagements urbains divers	Divers travaux	96.500,00	81.920,85	0,00	47.300,00	37.425,27	0,00
122	Subventions d'équipement	Subventions d'investissement	19.800,00	16.508,94	2.300,00	0,00	0,00	0,00
163	Développement Durable	Investissements en matière de développement durable	64.500,00	7.899,26	37.200,00	0,00	0,00	0,00
164	LARC	Travaux d'extension et de modernisation	40.000,00	0,00	40.000,00	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAUX</b>		<b>3.912.950,00 €</b>	<b>2.199.480,74 €</b>	<b>875.800,00 €</b>	<b>3.912.950,00 €</b>	<b>2.458.180,92 €</b>	<b>421.700,00 €</b>

conduisant à former un résultat de la section d'investissement de :

**258 700,18 €**

notamment grâce à l'emprunt de 500.000,00 € contracté en 2017 pour le financement du programme d'investissement.

Le taux de réalisation des opérations d'investissement s'établit ainsi à :

⇒ **56,21 % pour les dépenses** par rapport 49,29% en 2016 (42,72% en 2015 - 42,20% en 2014 - 64,12% en 2013 - 48,30% en 2012 - 63,38% en 2011 - 56,41% en 2010 - 71,63% en 2009 - 62,96% en 2008) ;

⇒ **62,82 % pour les recettes** par rapport à 59,81 % en 2016 (49,36% en 2015 - 43,87% en 2014 - 68,70% en 2013 - 65,80% en 2012 - 60,27% en 2011 - 60,45% en 2010 - 67,30% en 2009 - 61,17% en 2008).

*Mme le Maire précise que les 17.865,00 € de recettes constatées sur le programme 114 – Travaux de voirie, concerne le solde du contrat de territoire 2014-2016 pour les travaux de sécurisation des abords du Groupe Scolaire Hans Haug (13.860 €), ainsi qu'une écriture de ré-imputation comptable d'une subvention DETR de 2011.*

*Au titre du véhicule électrique acquis en 2017, la demande de subvention auprès du Fonds TEPCV a été déposée l'an dernier. Son versement est attendu au cours de l'exercice 2018.*

### **B. Budget annexe lotissement Gries**

L'exécution de ce budget fait apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	417.056,68 €	834.064,36 €
Recettes	417.056,68 €	417.056,68 €
Résultat	<b>0 €</b>	<b>- 417.007,68 €</b>
Résultat global prévisionnel	<b>- 417.007,68 €</b>	

Aucune variation de stock n'ayant été constatée au cours de l'exercice 2017, le déficit de 417.007,68€ constaté au terme de l'exercice 2016 n'a pas évolué.

### **C. Budget annexe lotissement de la Forêt**

L'exécution de ce budget fait apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	347.080,27 €	635.772,07 €
Recettes	347.080,27 €	338.629,21 €
Résultat	<b>0 €</b>	<b>-297.142,86 €</b>
Résultat global provisoire	<b>- 297.142,86 €</b>	

La vente du lot n°19 a généré une recette d'un montant de 45.710,70 € HT, ce qui a permis de ramener le déficit du budget annexe à - 297.142,86 € au 31/12/2017 (contre - 338.628,03 € au 31/12/2016).

Une ligne de trésorerie d'un montant de 425.000 € a été contractée pour ce budget annexe. Elle est actuellement mobilisée à hauteur de 375.000 €.

*La concrétisation de l'un ou l'autre projet (lots 2 et 5) permettrait d'amorcer la vente des lots pentus restants, car les particuliers pourraient se rendre compte des réalisations possibles en matière de constructions inversées.*

#### **D. Budget annexe chaufferie au bois et réseau de chaleur.**

L'exécution de ce budget fait apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	256.765,53 €	67.165,62 €
Recettes	386.440,72 €	53.502,94 €
Résultat	<b>+ 129.675,19 €</b>	<b>- 13.662,68 €</b>
Résultat global prévisionnel	<b>+ 116.012,51 €</b>	

La politique tarifaire est constante depuis l'exercice 2013. Seuls des ajustements des montants des provisions mensuelles versées par les abonnés ont été actés dans l'intervalle.

#### **E. Comptes de Gestion du Trésorier.**

Les comptes administratifs sont conformes en tous points aux comptes de gestion établis par Mme la Trésorière. Ils peuvent par conséquent être adoptés.

*En l'absence de remarques concernant les résultats de l'exercice 2017, Mme le Maire cède la présidence à M. Victor WAECHTER, Adjoint au Maire, et quitte la salle pour permettre au Conseil Municipal de délibérer.*

*Compte-tenu des explications fournies par Mme le Maire, M. WAECHTER sollicite le Conseil Municipal pour l'approbation des comptes administratifs de l'exercice 2017.*

### **DELIBERATION**

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 29 mars 2018,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 3 avril 2018,

Délibérant sur les quatre Comptes Administratifs de l'exercice 2017 dressés par Mme Anne GUILLIER, Maire,

Après s'être fait présenter au titre du Budget Principal et des Budgets Annexes (Chaufferie bois, Lotissement Gries, Lotissement de la Forêt), les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2017,

Vu la présentation par Mme le Maire des grandes lignes qui caractérisent les quatre comptes administratifs 2017, analysés et comparés aux prévisions budgétaires,

**décide à l'unanimité :**

d'adopter les comptes administratifs de l'exercice 2017 selon les balances ci-dessous :

2017	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			RESULTAT
	BUDGET	Dépenses	Recettes	Solde	Dépenses	Recettes	
Principal	6 810 702,61 €	7 912 221,34 €	1 101 518,73 €	2 199 480,74 €	2 458 180,92 €	258 700,18 €	1 360 218,91 €
Chaufferie	256 765,53 €	386 440,72 €	129 675,19 €	67 165,62 €	53 502,94 €	-13 662,68 €	116 012,51 €
Lot. Forêt	347 080,27 €	347 080,27 €	0.00 €	635 772,07 €	338 629,21 €	- 297 142,86 €	- 297 142,86 €
Lot. Gries	417 056.68 €	417 056.68 €	0.00 €	834 064.36 €	417 056.68 €	- 417 007.68 €	- 417 007.68 €
<b>TOTAL</b>							<b>762.080.88 €</b>

## COMPTES DE GESTION

### Le Conseil Municipal,

Sur proposition des Commissions Réunies du 3 avril 2018,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 (Principal, Chaufferie au bois, et lotissements), et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable, Mme Sandra FAIDHERBE, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

Après avoir pris acte de l'approbation par le Conseil Municipal du compte administratif de l'exercice 2017 ci-dessus se rapportant aux différents budgets,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 de chacun des budgets susvisés, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les résultats des comptes administratifs ne laissent apparaître aucune différence avec les comptes de gestion,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 31 Décembre 2017,

### **déclare :**

que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le Comptable de la Collectivité, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

*Mme le Maire remercie le Conseil Municipal pour cette délibération et la confiance accordée.*

*Mme le Maire souhaite également remercier les services pour le travail réalisé tout au long de l'année pour la saine gestion financière des services communaux, pour la préparation des documents administratifs, le temps consacré à toutes les informations transmises au Conseil Municipal et l'élaboration des budgets.*

*Le Directeur Général des Services transmettra les remerciements aux services.*

## **5. Affectation des résultats d'exécution 2017.**

Mme le Maire expose :

Les résultats constatés aux comptes administratifs dressés par le Mme le Maire doivent faire l'objet d'une décision d'affectation du Conseil Municipal.

Dans un premier temps, les excédents de fonctionnement sont destinés à couvrir le besoin de financement des sections d'investissement, puis au financement des dépenses reportées.

Si aucun excédent de fonctionnement ne peut être dégagé, les déficits constatés doivent être réinscrits au stade du budget primitif ou du budget supplémentaire et leur financement doit être assuré.

L'affectation des résultats est proposée comme suit au sein des budgets primitifs 2018 respectifs :

- **au titre du budget principal :**

Sur 1.101.518,73 € d'excédent de fonctionnement constatés en 2017, affectation de 195.399,82 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en recettes d'investissement, afin de participer au financement des dépenses reportées (Dépenses : 875.800,00 € / Recettes : 421.700,00 €) ;

Reprise en recettes de fonctionnement (R 002) du solde disponible, soit 906.118,91 €.

L'excédent de la section d'investissement de 258.700,18 € est repris en recettes d'investissement (R 001), et participera également au financement des dépenses reportées.

- **au titre du budget annexe Lotissement Gries :** pas d'affectation en fonctionnement.

Le déficit de la section d'investissement de 417.007,68 € est repris en dépenses d'investissement (D 001).

- **au titre du budget annexe Lotissement Forêt :** pas d'affectation en fonctionnement.

Le déficit de la section d'investissement de 297.142,86 € est repris en dépenses d'investissement (D 001).

- **au titre du budget annexe Chaufferie au bois et réseau de chaleur :**

Le déficit de la section d'investissement de 13.662,68 € est repris en dépenses d'Investissement (D 001).

Affectation partielle de l'excédent de fonctionnement de 129.675,19 € au compte 1068 en recettes d'investissement, afin de couvrir le déficit d'investissement de 13.662,68 €.

Le reliquat de l'excédent de fonctionnement, soit 116.012,51 € est repris en recettes de fonctionnement à l'article 002.

**DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 29 mars 2018,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 3 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

• **au titre du budget principal :**

Sur 1.101.518,73 € d'excédent de fonctionnement constatés en 2017, affectation de 195.399,82 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en recettes d'investissement, afin de participer au financement des dépenses reportées (Dépenses : 875.800,00 € / Recettes : 421.700,00 €) ;

Reprise en recettes de fonctionnement (R 002) du solde disponible, soit 906.118,91 €.

L'excédent de la section d'investissement de 258.700,18 € est repris en recettes d'investissement (R 001), et participera également au financement des dépenses reportées.

• **au titre du budget annexe Lotissement Gries :** pas d'affectation en fonctionnement.

Le déficit de la section d'investissement de 417.007,68 € est repris en dépenses d'investissement (D 001).

• **au titre du budget annexe Lotissement Forêt :** pas d'affectation en fonctionnement.

Le déficit de la section d'investissement de 297.142,86 € est repris en dépenses d'investissement (D 001).

• **au titre du budget annexe Chaufferie au bois et réseau de chaleur :**

Le déficit de la section d'investissement de 13.662,68 € est repris en dépenses d'Investissement (D 001).

Affectation partielle de l'excédent de fonctionnement de 129.675,19 € au compte 1068 en recettes d'investissement, afin de couvrir le déficit d'investissement de 13.662,68 €.

Le reliquat de l'excédent de fonctionnement, soit 116.012,51 € est repris en recettes de fonctionnement à l'article 002.

**prend acte :**

que ces décisions d'affectation seront intégrées dans les budgets primitifs 2018 respectifs.

**6. Vote des taux des taxes directes locales.**

Madame le Maire expose :

Le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance de l'état N° 1259 MI établi par les services de la Direction Régionale des Finances Publiques en date du 19 mars 2018, faisant ressortir l'évolution des bases de la fiscalité directe locale :

Nature des taxes	Bases notifiées 2017	Bases effectives 2017	Bases notifiées 2018	Evolution bases notifiées 2017/2018	Produit 2018 attendu à taux constant
Taxe d'habitation	4.557.000 €	4.495.424 €	4.441.000 €	- 2,55 %	703.899 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	5.259.000 €	5.265.730 €	5.363.000 €	+ 1,98 %	799.087 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	73.500 €	73.714 €	74.500 €	+ 1,36 %	47.471 €
<b>TOTAL</b>	<b>9.889.500 €</b>	<b>9.834.868 €</b>	<b>9.878.500 €</b>	<b>- 0,11 %</b>	<b>1.550.457 €</b>

A taux égal, le produit prévisionnel de l'impôt s'élèverait ainsi à 1.550.457 €.

Pour mémoire, le produit réellement perçu sur l'exercice 2017 s'est élevé à 1.550.695 € alors que l'état de notification des bases faisait ressortir un produit fiscal attendu de 1.552.710 €.

Compte tenu de la mise en œuvre de la première tranche de la réforme de la taxe d'habitation, il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire une prévision de recettes issues des taxes directes locales d'un montant global de 1.500.000 €.

Conformément à l'orientation prise lors du DOB 2018, et compte-tenu de l'évolution de la fiscalité intercommunale annoncée par la CCPN, Mme le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes locales.

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire, par référence à la note de présentation du 29 mars 2018,

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2018,

Vu la fiche analytique N° 1259 présentant l'évolution des bases d'imposition des 3 taxes directes locales 2017 à 2018,

En complément de la proposition du Conseil Municipal du 5 février 2018 à l'occasion du débat d'orientation budgétaire,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 3 avril 2018,

#### constate :

a) une diminution moyenne des bases d'imposition de 0,11 % qui passent, hors taxe professionnelle, de 9.889.500 € en 2017 à 9.878.500 € en 2018,

#### décide à l'unanimité :

b) de ne pas augmenter les taux d'imposition locaux en 2018, et de les maintenir comme suit :

Nature des taxes	Taux communaux 2018
Taxe d'habitation (TH)	15,85
Taxe foncière - propriétés bâties (TFPB)	14,90
Taxe foncière - propriétés non bâties (TFPNB)	63,72

## **7. Présentation et adoption des budgets primitifs 2018.**

Madame le Maire expose :

### BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2018

La situation financière de la collectivité s'est fragilisée au cours des 2 derniers exercices comptables, en raison d'un effet ciseau entre des recettes de fonctionnement en baisse et des dépenses en augmentation.

La capacité d'autofinancement s'est détériorée et ne permet plus de couvrir intégralement le remboursement de l'annuité du capital de la dette.

Conformément aux orientations arrêtées au moment du débat budgétaire, le budget primitif 2018 traduit une baisse du niveau des dépenses, afin de rétablir une situation financière saine.

Compte tenu des possibilités limitées de nouveau recours à l'emprunt, le programme d'investissement pluriannuel envisagé a également été adapté.

## **LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les prévisions totales de dépenses de fonctionnement s'élèvent à **6.784.000 €** par rapport à une prévision 2017 de 7.047.000 € (autofinancement compris)

### **Les charges à caractère général**

Les dépenses prévisionnelles comptabilisées au chapitre 011 sont estimées à **2.146.300 €**, contre 2.234.100 € en 2017.

Conformément aux orientations arrêtées au moment de Débat d'Orientations Budgétaires, les lignes budgétaires dédiées aux charges générales ont été réduite de 4 % par rapport aux prévisions 2017. Cet effort de réduction est partagé par l'ensemble des services de la collectivité.

Ce poste de dépenses reste impacté par des facteurs externes tels que l'évolution des prix des fluides et carburants, les contraintes réglementaires liées à la maintenance et aux vérifications périodiques des installations ainsi qu'à l'indexation des primes et contrats d'assurance.

*Mme le Maire revient sur les précisions données sur le montant des crédits prévus à l'article 6188 - Autres frais divers – en précisant que ce dernier regroupe l'ensemble des prestations confiées à des services extérieurs : les frais inhérents aux spectacles du Moulin 9 (50.000 €), les spectacles du festival Mômes en Scènes (39.200€), le marché de tonte (35.000 €) et les frais d'exhumations (27.000 €) entre autres.*

### Les charges de personnel

Le chapitre globalisé 012 passe d'une prévision de 3.192.960 € en 2017 à **3.009.000 €**.

La dépense réalisée en 2017 était de 2.916.726 € (déduction faite des recouvrements sur salaires) et aura représenté 47,40 % des dépenses réelles de fonctionnement (contre 48,52 % en 2016).

L'évolution de ce poste sera liée au GVT (Glissement Vieillesse Technicité), ainsi qu'aux évolutions réglementaires (gel du point d'indice, report de la mise en œuvre de la modernisation des parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) à 2019, dispositif de compensation de la hausse de la CSG, suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité (CES), baisse de 1,62 points du taux de cotisation employeur maladie pour les fonctionnaires de la FPT, rétablissement de la journée de carence en cas d'arrêt maladie.

L'effectif actuel de la collectivité est de 73 agents, sachant qu'aucun départ à la retraite n'est annoncé en 2018.

La baisse globale au niveau des prévisions porte sur 6,1 % par rapport à 2017.

### Les charges de gestion courantes

Le chapitre 65 recense les contributions aux organismes intercommunaux (Parc Naturel Régional des Vosges du Nord – P.N.R.V.N., au Service Départemental d'Incendie et de Secours - SDIS, SIVU du Wintersberg) mais également les subventions versées aux associations (directes ou avantages en nature).

Ce poste est estimé à **1.040.900 €** en 2018, contre 1.068.900 € en 2017. La dépense réalisée en 2017 était de 1.049.473 €.

Les montants prévisionnels des diverses contributions se déclinent comme suit :

- SDIS : 169.000 €, le montant étant stable pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive ;
- SIVU du Massif du Wintersberg : 170.000 € (163.522 € versés en 2017) ;
- SYCOPARC : 8.700 € au titre du fonctionnement du syndicat (8.484 € en 2017) ;
- SYCOPARC : 19.000 € au titre de la conservation des musées (18.302 € en 2017).

La contribution prévisionnelle au Centre Communal d'Action Sociale s'élève à 64.100 €.

Le montant des subventions de fonctionnement accordées aux associations est estimé à 443.400 €, dont 145.000 € dédiés à la valorisation des avantages en nature, soit une diminution de 5,7%.

### Les charges financières

Le chapitre 66 est crédité à hauteur de **83.000 €**, contre 93.000 € en 2017.

Le remboursement des intérêts de la dette est estimé à 75.000 € en 2018 (85.000 € l'an passé).

Une réserve de 5.000 € est également prévue en cas de souscription d'une ligne de trésorerie.

### Les charges exceptionnelles

L'enveloppe de 14.200 € proposé au chapitre 67 porte sur un crédit de réserve pour des annulations de titres de recettes.

### Les dépenses imprévues

Le chapitre 022 est provisionné à hauteur de **135.600 €**, contre 232.990 € en 2017.

Ce crédit de réserve permettra à la collectivité de répondre à d'éventuels aléas budgétaires.

*Mme le Maire précise que la provision est en forte baisse par rapport à 2017 en raison de la balance recettes/dépenses de moins en moins favorable.*

Les charges d'amortissements et opérations d'ordre (chapitre 68) s'établissent à **355.000 €** par rapport à une prévision de 340.000 € en 2017.

Cette dépense de fonctionnement illustre la dotation d'amortissement des biens et matériels concernés. Elle contribue à l'autofinancement direct des investissements. Pour mémoire, seuls les biens renouvelables et les subventions d'investissement accordées par la Ville font l'objet d'un amortissement.

## **LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

---

Les prévisions totales de recettes de fonctionnement s'élèvent à **6.784.000 €** par rapport à une prévision 2017 de 7.047.000 € et une réalisation de 7.912.221 €

### Les produits des services et du domaine

Les recettes du chapitre 70 sont estimées à **1.329.750 €** par rapport à 1.302.550 € en 2017.

La recette réalisée pour ce chapitre en 2017 était de 1.278.041 €. La hausse de la prévision s'explique notamment par l'augmentation du montant des récupérations de charges auprès de tiers et la prise en compte des recettes prévisionnelles liées aux différentes concessions en forêt communale.

Conformément aux orientations prises lors du DOB 2018, les prévisions de recettes liées à l'exploitation sont légèrement réévaluées.

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

- le produit des entrées à la piscine pour une estimation de 540.000 €,
- les coupes de bois et menus produits forestiers pour une estimation de 250.000 €,
- la location de la chasse pour 27.000 €,
- les recettes spectacles du Moulin 9 pour 22.000 €,
- les remboursements de frais estimés à 291.400 € (avantages en nature associations, récupération sur charges, etc...).

### Les impôts et taxes

Le chapitre 73 est évalué à **3.577.400 €** (3.461.600 € en 2017), dont 1.500.000 € relatifs au produit des taxes locales.

La recette du produit des jeux du casino a été réévaluée à 835.000 € (versement cercle de jeux compris).

Compte tenu des réalisations 2017, les produits de la taxe sur la consommation finale d'électricité et de la taxe de séjour ont également été réévalués à la hausse.

*La variation au niveau des prévisions porte sur + 3,3 % malgré la baisse de recettes au niveau des taxes locales.*

### Les dotations et subventions

Les recettes attendues au chapitre 74 s'élèvent à **580.400 €**, contre 693.500 € en 2017.

Cette réduction significative s'explique par la fin du dispositif des contrats aidés et une baisse des versements de fonds opérés par la Régie Intercommunale d'Electricité.

### Les autres produits de gestion courante

Le chapitre 75 est estimé à **346.900 €**, dont 248.900 € au titre des revenus des immeubles et 50.000 € au titre de la récupération de la part salariale sur les tickets restaurants.

La redevance Celtic au titre de la vente de l'eau est également intégrée dans ce chapitre. Il est précisé que la prévision est basée sur la recette de 2016 en attendant la réception de la déclaration des volumes produits en 2017.

*Mme le Maire fait remarquer qu'au stade du Budget Primitif, les prévisions en matière de recettes de gestion courante (5.849.450 €) et de dépenses de gestion courante (6.196.200 €) permettent de présenter un déficit réduit de moitié (- 346.750 €) par rapport au budget primitif 2017 (- 693.410 €).*

*Au cours des prochains exercices, la commune devra toujours poursuivre ses efforts, afin de rétablir un équilibre au niveau des chapitres liés au fonctionnement courant de la collectivité.*

**Le résultat de la section de fonctionnement 2017 permet de contribuer au financement du programme d'investissement à hauteur de 195.399,82 € (1068)  
Comme l'an passé, un virement complémentaire à la section d'investissement n'est pas envisageable (023).**

\* \* \*

## LES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

---

Les prévisions décrites ci-dessous s'inscrivent dans les priorités définies lors du débat d'orientation budgétaire 2018.

Le projet d'investissement soumis à l'approbation du Conseil Municipal prévoit **1.307.600 € de dépenses nouvelles** (2.579.950 € en 2017), auxquelles il convient de rajouter les reports de l'exercice 2017.

### Dépenses et recettes reportées de l'exercice 2017

Les dépenses d'investissement engagées au 31.12.2017 non mandatées s'élèvent à :

**875.800,00 €**

soit environ 22,4 % des dépenses totales d'investissement prévues en 2017 (3.912.950 €).

Ces dépenses d'investissement reportées sont compensées partiellement par des recettes notifiées mais non encaissées au 31 décembre 2017 pour un montant de 421.700 €, soit un besoin de financement de 454.100 €.

En complément de l'excédent de la section d'investissement constaté en 2017 (+ 258.700,18 €), une affectation partielle de l'excédent de fonctionnement vient compenser ce besoin de financement.

Le programme d'investissement (crédits nouveaux) s'appuie sur les orientations prioritaires définies comme suit :

### **Démarrer le projet d'aménagement du secteur de la gare et le chemin des fraises**

Les études et travaux d'aménagement du secteur de la gare sont envisagés dans le cadre d'une autorisation de programme qui s'échelonne sur 2 exercices.

Les demandes de crédits 2018 porteront sur les montants suivants :

- Aménagement du secteur gare 300.000 €
- Aménagement du Chemin des Fraises 40.000 €

ainsi qu'un crédit de 50.000 € pour des acquisitions foncières en cas d'opportunités intéressantes.

### **Poursuivre l'équipement des espaces publics, des services et l'entretien du patrimoine immobilier**

Afin d'éviter un nouveau recours à l'emprunt, le programme d'investissement a été recentré sur les projets prioritaires. Comme c'est le cas depuis 2012, les orientations proposées se concentrent sur des projets durables et peu générateurs de charges supplémentaires de fonctionnement.

#### ✓ Investissements en matière d'aménagement des espaces publics

En complément de l'aménagement du secteur de la gare, les travaux et acquisitions suivants sont proposés pour 2018 :

- Extension de l'espace cinéraire 15.000 €
- Aménagement de la passerelle des vestiges antiques 10.000 €

- Mises aux normes PMR - PAVE 10.000 €
- Rénovation des jets d'eau du parc du golf sur pistes 10.000 €

✓ **Investissements en matière de remise à niveau des voiries communales**

- Entretien de la voirie communale (enveloppe annuelle) 60.000 €
- Entretien des chemins ruraux 15.000 €

*Mme le Maire propose de maintenir ces montants à un niveau équivalent aux exercices précédents, ces travaux étant importants pour le bon fonctionnement de la collectivité et pour nos concitoyens.*

✓ **Poursuivre la modernisation des services et consacrer les moyens nécessaires à un entretien régulier du patrimoine communal**

- Poursuite des travaux d'aménagement de locaux périscolaire maternelle 60.000 €
- Modernisation des sanitaires de l'école maternelle du Montrouge 30.000 €
- Rénovation de la Maison forestière du Heidenkopf 30.000 €
- Remplacement de l'alarme incendie du Groupe Scolaire Hans Haug 30.000 €
- Construction auvent abri stade synthétique 30.000 €
- Acquisition d'un micro-tracteur pour le service espaces verts 30.000 €
- Mises aux normes PMR – tranche 2018 Ad'AP 25.000 €
- Programme de rénovation logements communaux 10.000 €
- Travaux de gros entretien de la piscine 10.000 €
- Remplacement bâche du tunnel serres municipales 10.000 €
- Renouvellement de matériel informatique 8.000 €
- Acquisition d'équipements complémentaires pour salle de sport 5.000 €

auxquels s'ajoutent les reports d'investissement de l'exercice 2017.

<b>Programme pluriannuel d'investissements en matière de développement durable</b>
--

Avec la construction de la chaufferie au bois collective et le réseau de chaleur, la commune s'est engagée dans une politique volontariste afin de privilégier les énergies renouvelables. En complément des dépenses reportées, les travaux proposés sur le budget principal porteront sur :

- Remplacement luminaires routes de Reichshoffen par LED (tranche 1) 7.000 €

La répartition des crédits au sein des différents programmes se présente comme suit :

N°	OPERATION	NATURE	DEPENSES			RECETTES		
			REPORTS	Propositions nouvelles	TOTAL	REPORTS	Propositions nouvelles	TOTAL
101	Opérations financières	Exécution résultats et autre opérations financières	4.450 €	403.500 €	408.250 €	- €	1.557.900 €	1.557.900 €
102	Acquisitions et cessions immobilières	Ensemble des acquisitions et cessions immo.	- €	50.000 €	50.000 €	- €	203.800 €	203.800 €
103	Administration générale	Travaux et matériels liés au fonctionnement de l'hôtel de ville	1.000 €	1.500 €	2.500 €	- €	- €	- €
104	Enfance et jeunesse	Aménagements aire de jeux – Parc du Golf	- €	- €	- €	- €	- €	- €
105	Patrimoine immobilier	Gros travaux d'entretien et amélioration du patrimoine immobilier	3.200 €	115.000 €	118.200 €	23.000 €	- €	23.000 €
106	Culture	Bâtiments et matériels culturels	22.100 €	900 €	23.000 €	- €	- €	- €
107	Enseignement	Travaux et matériels dans les bâtiments scolaires	342.600 €	126.200 €	468.800 €	73.700 €	- €	73.700 €
108	Action sociale	Crèche / Halte-garderie – Autres actions	- €	- €	- €	- €	- €	- €
109	Sport	Matériels - bâtiments et équipements sportifs	331.750 €	52.000 €	383.750 €	304.800 €	- €	304.800 €
111	Edifices cultuels et cimetière	Travaux d'entretien édifices cultuels et cimetière	- €	15.000 €	15.000 €	- €	- €	- €
113	Aménagements urbains	Centre-ville et vestiges antiques	- €	350.000 €	350.000 €	- €	- €	- €
114	VRD	Travaux de voirie et éclairage public	14.500 €	75.000 €	89.500 €	8.200 €	- €	8.200 €
115	Nouvelles technologies	Information - Communication	- €	11.700 €	11.700 €	- €	- €	- €
117	Matériels et véhicules	Acquisition de matériels et véhicules	76.700 €	73.600 €	150.300 €	12.000 €	- €	12.000 €
120	Aménagements urbains divers	Divers travaux	0 €	10.000 €	10.000 €	- €	- €	- €
122	Subventions d'équipement	Subventions d'investissement	2.300 €	16.200 €	18.500 €	- €	- €	- €
163	Développement Durable	Investissements en matière de dév. durable	37.200 €	7.000 €	44.200 €	- €	- €	- €
164	Modernisation LARC	Etudes et travaux LARC	40.000 €	- €	40.000 €	- €	- €	- €
	<b>TOTAUX</b>		<b>875.800 €</b>	<b>1.307.600 €</b>	<b>2.183.400 €</b>	<b>421.700 €</b>	<b>1.761.700 €</b>	<b>2.183.400 €</b>

soit une section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à :

**2.183.400 €**

La totalité de ces dépenses (reports + propositions nouvelles) seront financées à hauteur de :

- **355.000,00 €** d'amortissements, soit **16,3 %**,
- **258.700,18 €** d'excédent d'investissement reporté de 2017, soit **11,8 %**
- **195.399,82 €** résultant de l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2016, soit **8,9 %**
- **203.800,00 €** par les subventions, participations et cessions immobilières, et autres opérations d'ordres, soit **9,3 %**,
- **280.000,00 €** de recettes propres à la section d'investissement (FCTVA, Taxe d'Aménagement) soit **12,8 %**,
- **468.800,00 €** d'emprunt d'équilibre prévisionnel, représentant **21,5 %**.

*Mme le Maire tient à préciser qu'aucune recette de subvention de la Région liée au projet d'aménagement du secteur Gare n'est inscrite au budget à ce jour, puisqu'il convient de disposer tout d'abord de l'APD pour pouvoir solliciter celle-ci.*

## BUDGETS PRIMITIFS ANNEXES 2018

Ils sont au nombre de 3 pour l'exercice 2018.

### **LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU GRIES**

---

Le projet proposé par la municipalité est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 450.000,00 € H.T. en fonctionnement
- 866.907,68 € H.T. en investissement

Outre les opérations de stocks, un crédit de 25.000,00 € H.T. est prévu pour des opportunités d'acquisition de terrains et des frais d'études/honoraires.

Le déficit d'investissement 2017 de 417.007,68 € est inscrit en dépenses d'investissement.

L'ensemble des dépenses et opérations de stocks sont financées par un emprunt d'équilibre prévisionnel de 442.107,68 €.

### **LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA FORET**

---

Le projet de budget proposé par la municipalité se décline comme suit :

- équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à hauteur de 777.100,00 €,
- dépenses d'investissement pour 719.242,86 €
- recettes d'investissement pour 738.000,00 €

Outre les opérations de stocks, les dépenses de fonctionnement concernent les intérêts de la ligne de trésorerie souscrite pour cette opération.

## **LE BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE AU BOIS**

---

Le projet proposé par la municipalité est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 395.000,00 € en fonctionnement
- 137.362,68 € en investissement, reports compris.

<b>PROJET DE DELIBERATION</b>
-------------------------------

### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 29 mars 2018,

Vu les orientations budgétaires arrêtées par le Conseil Municipal dans sa séance du 5 février 2018,

Vu les documents budgétaires et leurs annexes analysés en Commissions Réunies du 3 avril 2018,

Vu l'affectation des résultats des comptes administratifs 2017,

Vu l'état des restes à réaliser en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget principal au 31 décembre 2017,

Après en avoir délibéré,

**adopte à l'unanimité :**

- a) le budget principal à un montant total de 8.967.400 € dont 2.183.400 € en investissement et 6.784.000 € en fonctionnement, budget équilibré au moyen d'une recette attendue des 3 impôts directs locaux de 1.500.000 € et un emprunt d'équilibre prévisionnel de 468.800 € ;

**adopte à l'unanimité :**

- b) le budget annexe lotissement GRIES équilibré en dépenses et recettes à un montant de 1.316.907,68 € ;

**adopte à l'unanimité :**

- c) le budget annexe lotissement FORET à un montant équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à hauteur de 777.100,00 € ; en dépenses d'Investissement pour 719.242,86 € et en recettes d'investissement pour 738.000,00 €

**adopte à l'unanimité :**

- d) le budget annexe Chaufferie au bois équilibré en dépenses et recettes à un montant de 532.362,68 €.

## **8. Office de Tourisme – Présentation du bilan 2017 et demande de subvention de fonctionnement 2018.**

### **1. Présentation du bilan 2017.**

Mme le Maire expose :

Conformément aux dispositions de la convention d'objectifs du 22 Décembre 2017 liant l'Office du Tourisme et la commune jusqu'au 31 Décembre 2018, l'association a produit un bilan d'activité complet faisant ressortir les données principales d'exploitation et un certain nombre de données permettant d'évaluer son action.

En 2017, les principales données relatives aux missions de l'Office du Tourisme se déclinent comme suit :

- développement constant du site Internet comme outil indispensable de communication et de promotion ;
- Organisation du Marché de Pâques "Artisa'Pâques" les 25 et 26 Mars 2017 ;
- 32<sup>ème</sup> édition de la Nuit Artisanale le 22 Juillet 2017 avec 6.000 entrées payantes ;
- Artisans au travail – Journée d'animation du 15 Août 2017 avec une trentaine d'artisans ;
- Journée Ecotouristique du 1<sup>er</sup> Octobre 2017 organisée à la demande de la Fédération Nationale des Stations Vertes en collaboration avec Niederbronn-les-Bains et Oberbronn, le Club Vosgien et les Amis de la Wasenbourg ;
- Marché de Noël artisanal les 3 premiers week-ends de l'Avent ;
- Marché des gourmandises de Noël le dernier week-end de l'Avent ;
- 24.600 visiteurs accueillis à l'Office du Tourisme, en baisse par rapport à 2016 (27.200) mais qui suit la tendance observée au niveau national ;
- 82.000 internautes (75.000 en 2016 - 70.350 en 2015 - 52.400 en 2014) sur le site Internet (progression de 9 % de progression par rapport à 2016). A noter une forte augmentation de fréquentation par les internautes allemands ;
- plus de 3.500 appels téléphoniques enregistrés ;
- globalement 6.150 courriels de réponse aux demandes de renseignements touristiques et dans le cadre de relations avec les partenaires et institutions ;
- 7 soirées d'accueil et d'information durant la saison estivale ;
- 27 concerts dominicaux dont 6 spectacles folkloriques dans le Parc du Casino les dimanches et jours fériés ;
- 53 visites découvertes d'entreprises et sites touristiques ou visites nature ;  
Fort succès rencontré !
- 2 rando-découvertes accompagnées dans le massif du Wintersberg ;
- 3 visites guidées de la ville.

qu'il y a lieu de compléter par le programme d'expositions d'art dans la galerie, ainsi que la gestion de l'espace boutique – Shop d'Alsace et produits locaux qui propose des produits locaux en fonction des saisons.

Il ressort du bilan financier 2017 de l'Office du Tourisme les éléments suivants :

- **Budget global 2017 - Compte d'exploitation :**

Budget	DEPENSES	RECETTES
Prévu	435.000,00 €	435.000,00 €
Réalisé	<b>395.716,00 €</b>	<b>342.498,00 €</b>

**soit un déficit d'exploitation de 53.218,00 €**

(- 34.202 € en 2016 / +8.690 € en 2015 / +24.711 € en 2014 / +6.343 € en 2013 /  
+15.810 € en 2012 / +11.864 € en 2011)

*Mme le Maire précise que le déficit s'explique par le non-abondement de la Communauté de Communes pour la promotion et au titre des cotisations des communes du territoire.*

- Le bilan 2017 de la **Nuit Artisanale** s'établit comme suit :

Budget	DEPENSES	RECETTES
Prévu	35.980,00 €	35.980,00 €
Réalisé	<b>37.015,27 €</b>	<b>28.557,00 €</b>

L'équilibre de la manifestation a été assuré par des ressources propres de l'OT (8.458,27 €).

- Le bilan 2017 du **Marché de Noël** s'établit comme suit :

Budget	DEPENSES	RECETTES
Prévu	38.000,00 €	38.000,00 €
Réalisé	<b>20.817,00 €</b>	<b>5.160,00 €</b>

L'équilibre de la manifestation est assuré par la prise en charge de 15.657 € par l'OT sur son budget de fonctionnement.

*Mme le Maire rappelle que la promotion est le premier vecteur de la mission de l'Office de Tourisme et qu'à travers son site internet réactualisé régulièrement et malgré des moyens financiers limités, l'OT arrive à des résultats très satisfaisants.*

## **2. Demande de subvention 2018 de l'Office du Tourisme.**

Dans le cadre du transfert de la compétence tourisme au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 à la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, cette dernière contribuera au budget de l'Office du Tourisme au titre de 2018 pour les 12 autres communes du Territoire.

Niederbronn-les-Bains ayant souhaité conservé temporairement la compétence tourisme en sa qualité de station classée de tourisme au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 (loi Montagne) poursuivra sa contribution au budget de l'OT en 2018, sachant qu'un travail de création d'un Office du Tourisme intercommunautaire est en cours.

Il est également rappelé qu'au 1<sup>er</sup> Janvier 2019, la taxe de séjour collectée au niveau de la station classée fera l'objet d'un transfert auprès de la CCPN dans le cadre du transfert de la compétence tourisme.

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2018, et après présentation de plusieurs propositions de répartition des charges de fonctionnement, la Communauté de Communes s'engage sur une participation à hauteur de 100.000,00 €.

**La demande de subvention globale de l'Office du Tourisme (Niederbronn/CCPN) au titre de l'exercice 2018 porte sur 340.000,00 €.**

**Compte-tenu de l'engagement limité annoncé par la Communauté de Communes, la participation sollicitée auprès de la Ville de Niederbronn-les-Bains pour atteindre l'équilibre budgétaire s'élève à 240.000,00 €, et se déclinerait comme suit :**

- **113.874,00 €** de subvention de fonctionnement conformément aux engagements figurant dans la convention de 2014 (138.150,00 € en 2016 et 2017, 149.908,00 € en 2015, 180.339,00 € en 2014) ;

*Mme le Maire rappelle le choix de la baisse régulière du montant de cette subvention de fonctionnement.*

- **40.000 €** provenant de l'affectation de l'enveloppe Casino au titre de la nouvelle délégation de service public ;

*Mme le Maire précise que cette affectation fait l'objet d'une délibération d'affectation spécifique annuelle par le Conseil Municipal. Cette enveloppe est due par le Casino au titre de la contribution financière au développement touristique de la commune, donc pas forcément à l'Office du Tourisme. Le choix a cependant été fait depuis des années d'affecter cette enveloppe au fonctionnement de l'Office du Tourisme qui accomplit une partie du travail de développement.*

- **86.126,00 €** au titre du reversement de l'intégralité de la taxe de séjour par rapport à 82.750,00 € en 2017, 69.550,00 € en 2016, 70.092,00 € en 2015, 63.661,00 € en 2014, 56.346,00 € en 2013 et 41.796,00 € en 2012 ;

**contre 260.900,00 € en 2017 (257.700,00 € en 2016, 273.800,00 € au titre de 2015).**

### **3. Présentation du budget et des projets 2018 de l'Office du Tourisme.**

Au titre de l'exercice 2018, les documents joints présentent les actions de promotion, de développement numérique, l'animation, les évènements.

Le projet de budget de fonctionnement 2018 est équilibré en dépenses et en recettes à

**411.000,00 €**

revu à la baisse par rapport à celui de 2017 (435.000 € soit – 5,5 %), et se décline comme suit au niveau des différents chapitres de **dépenses** :

**I) Produits à la revente : 1.700,00 €** (1.900,00 € en 2017 / 2.600,00 € en 2016 / 2.100,00 € en 2015) ;

**II) Fournitures : 11.000,00 €** (10.500,00 € en 2017 / 11.700,00 € en 2016 / 11.500,00 € en 2015) ;

**III) Animation et promotion : 99.000,00 €** (121.500,00 € en 2017 / 127.500,00 € en 2016 / 137.000 € en 2015 / 113.200 € en 2014), soit une baisse de 22.500,00 € (- 18,5 %) impactant la communication, les actions sur le territoire, la participation aux salons et les actions de développement du site internet.

**IV) Services extérieurs : 58.100,00 €** (62.800,00 € en 2017 / 63.800,00 € en 2016 et 2015 / 63.900,00 € en 2014) ;

**V) Personnel et représentation : 241.000,00 €** (237.900,00 € en 2017 / 234.000,00 € en 2016 / 218.500,00 € en 2015 et 210.000 € en 2014) ;

**VI) Divers – Investissements : 200,00 €** (400,00 € en 2017 / 10.400,00 € en 2016 / 14.300 € en 2015 / 10.000 € en 2014), maintien d'un niveau réduit de dépenses suite au gel des investissements qui avaient représentés 10.000,00 € en 2016.

Au niveau des **recettes** :

- **5.700,00 €** au niveau des ventes guichet, (5.000,00 € en 2017 / 5.300,00 € en 2016) ;
- **62.000,00 €** au titre de l'animation et de la promotion (61.500,00 € en 2017) ;
- **342.300,00 €** de subvention et participations de fonctionnement, dont 240.000 € au titre de la Ville de Niederbronn-les-Bains (260.900 € en 2017 / 247.700,00 € en 2016), et 100.000,00 € alloués par la Communauté de Communes.

Il convient de noter que la subvention prévisionnelle 2017 de la CCPN pour **53.600,00 €** dans le cadre de la convention au titre de la contribution financière aux actions de promotion et d'information de l'OT sur le territoire, ainsi que la contribution respectives des communes du territoire (**20.000,00 €**) n'ont pas été versées.

- conséquence du maintien en 2018 du gel des investissements en matériels et mobilier, aucune subvention d'investissement équivalente en provenance de la Ville de Niederbronn-les-Bains n'est prévue (10.000,00 € en 2016 / 13.800,00 € en 2015) ;

Mme le Maire rappelle que la CCPN prend en charge directement depuis 2007 un certain nombre de dépenses relatives à des actions de promotion du territoire (dépliant), et qu'à ce titre, la commune de Niederbronn-les-Bains a consenti un transfert de charges de 11.209,00 €.

Il convient également de tenir compte de l'intervention régulière des agents des Services Techniques pour la mise en place du matériel et du mobilier nécessaire dans le cadre des animations. Ces interventions multiples ne sont pas quantifiées au niveau des dépenses d'exploitation.

- Le budget prévisionnel 2018 de la **Nuit Artisanale** s'articule comme suit :

Budget	DEPENSES	RECETTES
Prévu	<b>36.800,00 €</b>	<b>28.900,00 €</b>

l'équilibre de la manifestation serait assuré par des ressources propres de l'OT (7.900,00 €).

- Le budget prévisionnel 2018 du Marché de Noël s'établit comme suit :

Budget	DEPENSES	RECETTES
Prévu	<b>28.500,00 €</b>	<b>5.100,00 €</b>

sachant que l'équilibre de la manifestation serait assuré par la prise en charge par l'OT de 23.400,00 € sur son budget de fonctionnement.

La demande de travaux d'entretien présentée par l'Office du Tourisme pour 2018, sera examinée ultérieurement.

#### **4. Point d'information sur la création de l'Office du Tourisme Intercommunautaire.**

Mme le Maire expose :

Le principe de la création d'un Office de Tourisme intercommunautaire a été validé par délibérations respectives des 4 communautés de communes (CCPN, Outre-Forêt, Sauer-Pechelbronn, Pays de Wissembourg) et la Ville de Niederbronn-les-Bains.

Une chargée de mission a été recrutée le 19 Février dernier pour définir notamment la structure juridique de l'OT intercommunautaire, accompagner l'élaboration de la politique de développement touristique du territoire, définir la gestion administrative et le fonctionnement de l'OT intercommunautaire en lien avec les OT existants, avec les moyens humains et financiers nécessaires.

*Mme le Maire rappelle également qu'un budget global estimé à 130.000,00 € a été validé et sera pris en charge par les 4 communautés de communes.*

*Mme le Maire précise également que l'ADEAN, le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, le Conseil Départemental du Bas-Rhin et l'ADT sont partenaires pour le travail qu'il reste à mener, et qu'il est essentiel que tous les acteurs se retrouvent autour de la table afin d'avancer de concert pour un réel développement touristique de territoire, au sens élargi.*

### **DELIBERATION**

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire, par référence à la note de présentation du 09 Mars 2018,

Vu la convention renouvelée en date du 22 Décembre 2017 relative à la promotion du tourisme, aux missions d'accueil et d'information touristiques et à l'animation de la station thermale,

Vu les pièces justificatives produites par l'Office du Tourisme, à savoir le bilan d'activités, le compte d'exploitation 2017 et le budget prévisionnel 2018 avec les états de développement,

Vu la présentation des actions en matière d'information, de promotion et d'animations réalisées en 2017 et les propositions pour l'année 2018 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Tourisme du 13 Mars 2018,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) d'attribuer pour l'exercice 2018 à l'Office du Tourisme de Niederbronn-les-Bains une subvention de fonctionnement globale de 240.000,00 € ;

**prend acte :**

b) que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2018 ;

c) qu'il n'est pas prévu de subvention d'investissement en 2018.

**9. Piscine Les Aqualies.**

**9/1. Présentation du bilan d'exploitation 2017.**

La présentation du bilan ayant été faite en Commissions Réunies par M. FRANÇON, Directeur de l'établissement, Mme le Maire rappelle les principaux investissements réalisés en 2017, à savoir une cabine infrarouge (6.000 € TTC) 15 aquabikes pour un montant total de 28.000 € (acquisition + formation des personnels + support musical). Les aquabikes ont généré des recettes comprises entre 32.000 € et 35.000 € et tous les cycles sont complets. Des inscriptions à la séance seront proposées en juillet/août. Les inscriptions pour le cycle de septembre se feront au mois de mai.

L'acquisition de 5 AquaJump à 270 € l'unité avait été envisagée dans un premier temps mais finalement reportée en attendant de fidéliser la clientèle de l'Aquabike.

D'un point de vue technique, une inondation du local « pompes » survenue le 28 Avril 2017 a provoqué 7 jours de fermeture de l'établissement, représentant 3000 clients potentiels en moins et a engendré un coût de réparation de 20.000 €. Ce genre d'incident ne devrait plus se reproduire avec la mise en place de détecteurs.

Au niveau des ressources humaines, Mme le Maire rappelle la mutation de M. Yann ANTOINE, ETAPS-MNS, remplacé par Melle Morgane NUNGE. Par contre, le contrat d'apprentissage BPJEPS n'a pas été reconduit et un agent d'entretien ayant pris sa retraite n'a pas été remplacé. La polyvalence des agents permet d'assurer la continuité du service et l'économie est de 49930 € (38.080 € pour l'agent d'entretien et 11.850 € suite au non-renouvellement du contrat d'apprentissage BPJEPS).

Aucun accident corporel grave n'est à déplorer et l'ambiance à la piscine est familiale et conviviale.

## En matière de consommations :

**Pour l'eau :** 21.332 m3 représentant un coût de 53.521 € ont été consommés. L'objectif pour 2018 est de ramener cette consommation à 20.500 m3. Entre 2005 et 2014 la consommation d'eau moyenne était de 25.500 m€/an.

**Pour le chauffage :** 2.588.940 kWh pour un coût de 145.205 €.

**Pour l'électricité :** 684.358 kWh pour un coût de 79.016 €. La mise en place de variateurs électriques sur les pompes de traitement d'eau devrait encore faire baisser la consommation électrique d'environ 5.000 €/an. Selon Gest'Performance, le retour sur investissement est estimé à 2 ans.

## D'un point de vue comptable :

**Recettes : 565.722 €** se répartissant comme suit :

- scolaires : 86.559 €
- public : 471.506 €
- associations : 4.590 €
- divers (distributeurs boissons + glaces) : 3.067 €

A noter que les mois de juillet et d'août 2017 ont enregistré la plus mauvaise fréquentation depuis 2004 en raison d'une météo défavorable et du décalage des vacances scolaires

**Dépenses : 1.028.080 €** se répartissant comme suit :

- 956.927 € en fonctionnement
- 71.153 € en investissement (vélos, cabine, investissements techniques et report des jardinières)

<b>Le déficit net de la piscine s'élève à 370.950,17 € pour un coût global représentant 442.107 €.</b>
--

**Fréquentation globale en 2017 :** 135.943 clients se répartissant comme suit :

- Activités adultes : 6.511
- Ecole de triathlon : 2.110
- Ecole de natation : 10.669
- Public : 88.553
- Associations : 1.440
- Scolaires : 26.660

La modification de la réglementation permettant la réalisation d'une seule vidange annuelle (au lieu de 2 auparavant) devrait également permettre de réaliser certaines économies.

Dans la continuité de la réflexion sur la réduction des coûts et la rentabilité de l'établissement, M. Françon a proposé quelques pistes au Conseil Municipal une augmentation de 1 €/entrée pour les scolaires hors Niederbronn-les-Bains à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018. Cette proposition est motivée proposition par le fait que les autres communes n'ont pas à supporter les frais de fonctionnement d'une piscine et contribueraient ainsi aux frais.

Une autre piste d'économie serait la mise en place d'une caution sur les cartes d'abonnement.

Dans le domaine des économies d'énergie, des variateurs de fréquences sur les pompes de traitement d'eau ont été mis en place, et une réflexion est également menée pour la baisse de température de l'eau.

Mme le Maire rappelle qu'il a été convenu lors de la séance des Commissions Réunies de prendre délibération le 28 Mai prochain, afin d'obtenir des éléments d'information complémentaires et mener les études nécessaires pour connaître le niveau d'économies réalisables.

Les conseillers seront ainsi invités lors du Conseil Municipal du 28 mai prochain, à se prononcer sur :

- l'augmentation du prix d'entrée des scolaires de 1 € (après comparaison des tarifs pratiqués par les autres piscines du secteur) ;
- la mise en place d'une caution sur les cartes d'abonnement (si avis favorable de la Trésorerie) ;
- le maintien de la baisse de la température de l'eau du bassin sportif (après connaissance de l'économie réelle réalisée).

## **9/2. Convention de mise à disposition d'un parc de vélo à assistance électrique.**

Mme le Maire expose :

En 2016, la commune a décidé de rejoindre le réseau Movelo Alsace, afin de proposer à la clientèle locale et aux touristes une offre de location de vélos à assistance électrique (VAE).

Le tarif d'adhésion s'élevait à 99 € par mois et par vélo pour une période de 7 mois, soit un budget global de 1.386,00 € TTC pour 2 vélos.

Le dispositif a été reconduit en 2017, dans les mêmes conditions.

Au cours des 2 saisons précédentes, le nombre de locations a évolué comme suit :

	Nombre total de mises en location	Durées de location			Produit des locations
		Demi-journée (13,00 €)	Journée (20,00 €)	2 jours (35,00 €)	
<b>Année 2016</b>	<b>32</b>	21	11		<b>493,00 €</b>
<b>Année 2017</b>	<b>64</b>	25	32	7	<b>1.210,00 €</b>

Le personnel de la piscine a relevé que 2/3 des locations conclues en 2017 ont été réalisées par une clientèle étrangère (principalement Néerlandaise, ainsi que quelques touristes Allemands et Belges)

Si la location des VAE s'est bien développée au cours de la seconde année d'exploitation, le dispositif proposé par Movélo montre cependant ses limites, puisque l'accueil de groupes de plus de 2 personnes n'est pas possible.

Les clients sollicitent également régulièrement des propositions de parcours.

Il pourrait aussi être intéressant de proposer 2 types de vélos, à savoir des VTC et VTT.

Afin de répondre à la demande grandissante, la commune a pris contact avec différents prestataires pour étudier les possibilités de développer le service.

Le prestataire Moder'N Bike a présenté une offre selon les caractéristiques suivantes :

- Le prestataire s'engage à mettre gratuitement des vélos à disposition de la commune (3 VTT et 2 VTC) ;
- Du matériel complémentaire sera proposé à la clientèle : GPS avec parcours pré-programmés, siège bébé pour VTC et casques) ;
- Comme par le passé, le personnel de la piscine municipale assurerait la mise en location et la restitution des vélos ainsi que l'encaissement des cautions et produit des locations à travers la régie de recettes et d'avances en place ;
- La commune reversera mensuellement au prestataire Moder'N Bike la recette provenant des locations, minorée d'une commission.
- Le prestataire s'engage à entretenir le matériel de façon régulière ;
- La commune s'engage à assurer la promotion du service afin d'en optimiser son rendement.

La grille tarifaire proposée par le prestataire est la suivante :

TYPE DE MATERIEL	DUREE DE LA LOCATION		
	½ JOURNEE	1 JOURNEE	7 JOURS
TREKKING/VTC	17,00 €	25,00 €	160,00 €
VTT	23,00 €	35,00 €	220,00 €
GPS	4,00 €	5,00 €	31,00 €
SIEGE BEBE (uniquement sur VTC) + CASQUE	2,00 €	3,00 €	19,00 €

Le montant de la caution s'élève à 1.800,00 € par vélo. En cas de dégradation ou de non restitution des équipements, des frais de gestion d'un montant équivalent seront facturés au client.

*Mme le Maire revient sur la discussion en Commissions Réunies par rapport au montant conséquent du cautionnement. Une réflexion est actuellement menée avec le prestataire sur la possibilité de rabaisser le cautionnement au montant de la franchise d'assurance du prestataire, ce qui permettrait de réduire*

*significativement la caution. Rien n'étant arrêté à ce jour, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de lui laisser latitude de modifier cette caution à la baisse par la suite en fonction des négociations avec le prestataire.*

Un contrat de location sera établi lors de chaque mise en location, sur présentation d'une pièce d'identité.

Afin de limiter les risques de vol, les vélos seront systématiquement loués avec des antivols.

Pour faciliter l'encaissement des cautions, la commune envisage la possibilité de proposer des paiements par empreinte bancaire, via le terminal de paiement électronique en place à la piscine les Aqualies. Cette solution est actuellement à l'étude par les services du Trésor Public. Le cas échéant, il conviendra de modifier la régie de recettes et d'avances en ce sens. Actuellement, seuls les paiements en numéraire et chèque sont possibles.

*Concernant la protection des vélos lorsqu'ils ne sont pas loués, Mme le Maire précise que ces derniers seront stockés dans un local fermé à la piscine.*

*Un agenda partagé de location avec le prestataire Moder N'Bike devrait permettre d'optimiser la flexibilité des vélos, sachant que ce dernier pourra mettre à disposition au cas par cas et notamment lors de demandes par des groupes, des vélos supplémentaires en fonction des possibilités de son parc.*

Il est proposé au Conseil Municipal de réserver une suite favorable à cette proposition et d'adopter la nouvelle grille tarifaire en découlant.

*M. AY souhaitant avoir des précisions sur la durée de la saison, Mme le Maire lui précise que celle-ci débutera le 1<sup>er</sup> mai prochain et devrait se terminer à l'automne. Pour l'année prochaine, le Conseil Municipal sera à nouveau amené à délibérer sachant qu'il n'y a pas de tacite reconduction de prévue.*

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 4 avril 2018 ;

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 4 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

#### **décide à l'unanimité :**

a) de concéder au prestataire Moder'N Bike une licence exclusive d'offre de location de vélos à assistance électrique (VAE) pour son compte, par le biais d'une station de location implantée à la piscine municipale Les Aqualies à compter du 01<sup>er</sup> mai 2018 ;

b) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à engager toutes démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

c) de donner latitude à Mme le Maire pour l'adaptation du montant de la caution demandé par le prestataire.

### 9/3. Actualisation de la grille tarifaire du parc de vélos à assistance électrique.

Mme le Maire expose :

Suite à la signature d'un nouveau contrat de partenariat avec le prestataire Moder'N Bike, il convient d'adapter la grille tarifaire des locations de vélos à assistance électrique (VAE) et accessoires proposés comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018 :

TYPE DE MATERIEL	DUREE DE LA LOCATION		
	½ JOURNEE	1 JOURNEE	7 JOURS
TREKKING/VTC	17,00 €	25,00 €	160,00 €
VTT	23,00 €	35,00 €	220,00 €
GPS	4,00 €	5,00 €	31,00 €
SIEGE BEBE (uniquement sur VTC) + CASQUE	2,00 €	3,00 €	19,00 €

Le montant de la caution est fixé à 1.800,00 € par vélo (Trekking/VTC et VTT).

*M. KETTERING s'interrogeant sur la communication mise en place pour la promotion de ce service, Mme le Maire précise que l'Office du Tourisme ainsi que les hébergeurs et le camping sont informés, sachant que l'accueil de la Mairie et de la Piscine diffuseront également l'information. Des affiches spécifiques sont en cours de réalisation par le Service Communication de la Ville, avec une présentation du nouveau dispositif sur le site et à la presse.*

#### DELIBERATION

#### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 4 avril 2018 ;

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 4 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

#### **décide à l'unanimité :**

a) d'adopter la grille tarifaire ci-dessous, applicable à partir du 01<sup>er</sup> mai 2018 ;

TYPE DE MATERIEL	DUREE DE LA LOCATION		
	½ JOURNEE	1 JOURNEE	7 JOURS
TREKKING/VTC	17,00 €	25,00 €	160,00 €
VTT	23,00 €	35,00 €	220,00 €
GPS	4,00 €	5,00 €	31,00 €

SIEGE BEBE (uniquement sur VTC) + CASQUE	2,00 €	3,00 €	19,00 €
---	--------	--------	---------

b) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tous les actes concourant à l'exécution de la présente délibération ;

**prend acte :**

c) que le cas échéant, une modification de l'arrêté de création de régie sera nécessaire pour la prise en compte des paiements par carte bancaire via le terminal électronique de paiement des Aqualies.

**10. Conventions de dépôt-vente et de prêt d'objets de la Boutique de la Maison de l'Archéologie.**

Mme le Maire expose :

- **Convention de dépôt-vente – Boutique du Fou du Roi à Strasbourg**

La Ville de Niederbronn-les-Bains est sollicitée au titre du dispositif de conservation des musées du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, en vue du développement d'une stratégie de communication collective des boutiques des musées, pour la mise à disposition d'objets dans le cadre d'un dépôt-vente à la Boutique du Fou du Roi – 4, rue du Faisan 67000 Strasbourg.

La convention en découlant vise à définir les conditions de mise en place et les modalités de fonctionnement du dépôt-vente à compter de la livraison des produits jusqu'au retrait.

La remise des 20 porte-savons représentant la Wasenbourg, interviendra entre le 09 et le 11 Avril en vue d'une commercialisation du 12 au 21 Avril 2018.

La Ville facturera le nombre d'objets vendus sur la base d'un décompte des ventes produit par le dépositaire, et récupèrera les objets invendus.

Il est proposé de réserver une suite favorable à cette démarche, en autorisant Mme le Maire ou son représentant à signer cette convention de dépôt-vente, et de conférer un caractère permanent à cette autorisation dans le cadre de toute nouvelle demande de dépôt-vente qui interviendrait par la suite.

- **Convention de prêt d'un objet pour une exposition au Centre d'Art Verrier de Meisenthal**

Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord organise en partenariat avec le Centre International d'Art Verrier une exposition intitulée "Design & savoir-faire" à compter du 1<sup>er</sup> Avril au Musée du Verre de Meisenthal.

A cet effet, un porte-savon de la boutique de la Maison de l'Archéologie serait mis à disposition jusqu'au 30 Septembre prochain dans le cadre d'une convention de prêt avec le SYCOPARC.

Il est proposé de réserver une suite favorable à cette demande, en autorisant Mme le Maire ou son représentant à signer la convention de prêt y afférent, et de conférer un caractère permanent à cette autorisation dans le cadre de toute nouvelle demande de prêt qui interviendrait par la suite.

**DELIBERATION**

## **Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 29 mars 2018,

Vu les conditions de la convention de dépôt-vente auprès de la Boutique Fou du Roi à Strasbourg,

Vu les conditions de la convention de prêt d'un objet au SYCOPARC pour les besoins d'une exposition,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 4 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

### **décide à l'unanimité :**

- **Convention de dépôt-vente – Boutique du Fou du Roi à Strasbourg**

a) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer la convention de dépôt-vente de 20 porte-savons auprès de la Boutique du Fou du Roi en vue de leur commercialisation du 12 au 21 Avril 2018 ;

### **prend acte :**

b) que la Ville facturera le nombre d'objets vendus sur la base d'un décompte des ventes produit par la Boutique du Fou du Roi, sur la base du tarif de 12,00 € par objet fixé par délibération.

- **Convention de prêt d'un objet pour une exposition au Centre d'Art Verrier de Meisenthal**

c) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer la convention de prêt d'un porte-savon au SYCOPARC pour les besoins de l'exposition intitulée "Design & savoir-faire" à compter du 1<sup>er</sup> Avril au Musée du Verre de Meisenthal.

### **décide à l'unanimité :**

d) de conférer un caractère permanent d'autorisation de signature à Mme le Maire ou son représentant, pour toute nouvelle convention de dépôt-vente ou de prêt qui interviendrait à l'avenir, à charge d'en informer le Conseil Municipal lors du bilan annuel du Pôle Culturel.

## **11. Affaires financières.**

### **11/1. CCAS : Demande de subvention de fonctionnement – Exercice 2018.**

Mme le Maire expose :

Dans le cadre de ses activités à caractère social, ainsi que celles liées aux activités du Service « Qualité de vie », le CCAS sollicite annuellement une subvention d'équilibre nécessaire à son fonctionnement.

En 2017, la subvention prévisionnelle aura porté sur 59.600 €, avec une réalisation à hauteur de 51.500 €, grâce à la prise en compte d'un excédent de l'exercice 2016 de + 8.362,98 €.

Au titre de l'exercice 2018, la demande de subvention porte sur 64.100 €, et s'articule comme suit :

- subvention de mise à disposition de personnel : 42.100 € (37.000 € pour le poste d'animation et 5.100 pour le poste administratif) ;
- subvention d'équilibre : 22.000 €.

Au vu des actions menées par le CCAS et le service Qualité de Vie, il est proposé d'accorder une suite favorable à cette demande de subvention.

Mme le Maire rappelle qu'un système d'avances au titre des mois de Janvier à Mars à hauteur de 5.000 € mensuels avait été instauré par le passé compte tenu des besoins en trésorerie du CCAS avant le vote de son budget primitif.

Mme le Maire rappelle la déclinaison des différents postes de dépenses du CCAS prévus en 2018, outre les dépenses de personnel :

- Colis de Noël : 20.000 €
- Subventions aux associations : 1.400 € (réalisé 2017 = 750 €)
- Secours d'urgence (essentiellement prise en charge des impayés d'électricité) : 3.000 € (réalisé 2017 = 1.980 €)
- Convention EPMM et subventions aux EHPAD et autres établissements d'accueil : 9.700 € (réalisé 2017 = 8.525 €)
- Rémunération de l'intervenante musicale : 600 €.

Les recettes dégagées par le CCAS proviennent notamment des activités initiées par le Service Qualité de Vie pour 8.000 €, des dons des tricoteuses qui sont reversés pour 3.500 € et des concessions du cimetière pour 2.000 €, ainsi que les dons aux orphelins du Casino qui représentent régulièrement un montant important.

Le CCAS envisage le lancement de lectures à domicile pour lesquelles 8 bénévoles ont suivi un premier cycle de formation. Une formation pour des lectures à haute voix est également en cours et seront mises en pratique lors de « Livres en Fête. ». Le début des lectures à domicile pour les personnes seniors pourrait ensuite se faire au courant du mois de septembre.

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 29 mars 2018,

Vu le bilan 2017 concernant l'utilisation de la subvention accordée,

Vu la demande de subvention de fonctionnement sollicitée au titre de l'exercice 2018,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 4 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) d'accorder une subvention prévisionnelle de 64.100 € au CCAS pour l'exercice 2018 ;

b) de voter les crédits nécessaires au Budget Primitif 2018 à l'article 657362.

### **11/2. Musique Municipale - Demande de subvention de fonctionnement 2018.**

Mme le Maire expose :

En date du 4 février 2010, la Ville a signé une convention avec la Musique Municipale définissant les modalités du soutien financier et matériel accordé à l'harmonie.

La Musique Municipale prend en charge les frais de fonctionnement courants (révision d'instruments, partitions, petit équipement, jetons de présence...) ainsi que les frais de personnel relatifs à la rémunération du directeur. En contrepartie, l'association se voit attribuer une subvention de fonctionnement, dont le montant est défini annuellement.

Les instruments acquis par la commune sont mis gracieusement à disposition de l'association et restent propriété de la commune.

En 2017, la subvention de fonctionnement avait été fixée à 16.700,00 €.

Une aide complémentaire de 1.200,00 € a également été accordée pour le renouvellement des chemises à manches courtes de l'ensemble des musiciens.

La demande de subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2018 porte sur un montant global de 17.500,00 € selon le budget prévisionnel présenté par la présidente de l'association, Mme Fabienne MARTIN.

- Frais de personnel (rémunération directeur et cotisations) : 11.900,00 €
- Jetons de présence : 3.150,00 € (sert à de petits investissements)
- Révision d'instruments : 400,00 €
- Petit équipement (partitions) : 1.550,00 €
- Petites fournitures : 500,00 €

Compte tenu des impératifs de paiement des cotisations sociales, il est proposé de maintenir le principe du versement des avances (4 versements de 700 € au titre des mois de janvier à avril), dans l'attente du vote du budget primitif.

*Mme le Maire rappelle qu'une demande d'investissement pour une contrebasse à cordes d'occasion pour un montant de 2.300 € avait été transmise par la Musique Municipale, et qu'il avait été proposé d'y surseoir au vu des recherches d'économies qui sont faites à tous les niveaux.*

### **DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation 29 mars 2018,

Vu la demande de subvention de fonctionnement sollicitée au titre de l'exercice 2018,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 4 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 17.500,00 € à la Musique Municipale pour l'exercice 2018, incluant les frais de personnel, jetons de présence, révision de 3 instruments, petits équipements et petites fournitures ;

b) de verser la subvention par avances de 700,00 € au titre des mois de janvier - février - mars et Avril, soit 2.800,00 € et le solde de 14.700,00 € après l'adoption du Budget Primitif 2018 ;

c) de voter les crédits nécessaires dans le cadre du Budget Primitif 2018 à l'article 6574.

**11/3. Demande de subvention de fonctionnement de l'OCSL - Exercice 2018.**

Mme le Maire expose :

L'Office de Coordination des Sports et Loisirs de Niederbronn-les-Bains (O.C.S.L.) sollicite une subvention de fonctionnement d'un montant de **3.900,00 €** pour couvrir les frais d'organisation de la manifestation « Nuit du Feu », sur la base des dépenses prévisionnelles suivantes :

- Orchestre : 1.400,00 €
- Sécurité : 2.000,00 €
- Sacem : 500,00 €

et une participation de **1.050,00 €** au titre des frais de fonctionnement de l'association :

- Assurance RC : 900,00 €
- Adhésion FNOMS : 150,00 €

Par ailleurs, l'OCSL sollicite la participation de la commune au financement des investissements envisagés sur l'exercice 2018, à savoir :

- 3 fours à tartes flambées : 1.140,00 €
- 1 crêpière : 370,00 €
- 1 poêle à paëlla : 340,00 €
- 14 luminaires LED : 650,00 €

soit un montant total de dépenses d'équipement prévisionnel de **2.500,00 €**.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ces demandes de subvention, sachant que le versement des aides interviendra sur présentation des pièces justificatives acquittées.

**DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 29 mars 2018,

Vu la demande formulée par l'O.C.S.L. en date du 29 mars 2018,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 4 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

**décide par 19 voix pour**

**- 3 abstentions (Mme KRUMM par procuration – M. BUISSON et M. KOTLENGA) :**

- a) d'attribuer une subvention de 4.950,00 € à l'OCSL au titre de l'exercice 2018 pour l'organisation de la nuit du feu et les frais de fonctionnement de l'association, sachant que le versement de l'aide interviendra sur présentation des pièces justificatives acquittées ;
- b) d'attribuer une subvention d'équipement de 250,00 € à l'OCSL correspondant à 10 % du montant des investissements envisagés au cours de l'exercice 2018, sachant que le versement de l'aide interviendra sur présentation des pièces justificatives acquittées ;
- c) de voter les crédits nécessaires dans le cadre du Budget Primitif 2018.

**11/4. Ouverture d'une autorisation de programme pluriannuelle au titre des travaux d'aménagement des secteurs gare / chemin des fraises et adoption des crédits de paiement.**

Le principe de sincérité budgétaire a pour conséquence de ne prévoir au budget de l'exercice concerné que les crédits qui seront dépensés ou encaissés avec certitude.

Ainsi, pour des opérations d'investissements lourdes et pour lesquelles il est raisonnablement estimé que l'ensemble des crédits ne pourra être consommé en une année, l'article L 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales permet d'ouvrir des autorisations de programme complétées par des crédits annuels de paiements.

Le budget de l'exercice en question ne reprendra que les crédits de paiement.

Les travaux d'aménagement du secteur de la gare et du chemin des fraises portent sur une dépense prévisionnelle totale de 860.000 € TTC et s'étalera sur les exercices 2018 et 2019.

Aussi, afin d'éviter l'inscription de l'ensemble des dépenses et des recettes au budget primitif 2018 et générer ainsi un report important en fin d'exercice, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'ouverture d'une autorisation de programme.

Compte tenu du calendrier prévisionnel des travaux, les crédits seraient à étaler sur deux exercices comme suit :

- Exercice 2018 : 340.000 €
- Exercice 2019 : 520.000 €

En termes de recettes, les demandes de subventions pourront être déposées auprès des éventuels partenaires financiers après validation de l'avant-projet.

Dans ces conditions, il est proposé d'adopter l'autorisation de programme comme suit :

**Programme 113 – Aménagement secteur gare**

Montant global de l'autorisation de programme : **860.000 €**

- Crédits de paiement exercice 2018 : 340.000 €
- Crédits de paiement exercice 2019 : 520.000 €

Dans l'attente de la notification d'éventuelles subventions, ces dépenses seront équilibrées à titre prévisionnel comme suit :

- Autofinancement exercice 2018 : 340.000 €
- Autofinancement exercice 2019 : 520.000 €

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu les articles L 2311-3 et R-2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les travaux d'aménagement du secteur gare se dérouleront sur deux exercices budgétaires,

Considérant qu'il est opportun d'autoriser l'ouverture d'une autorisation de programme afin de respecter les principes d'annualités et de sincérité budgétaire,

Considérant que les dépenses totales sont estimées à 860.000 € T.T.C.,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 29 mars 2018,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 4 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) de voter une autorisation de programme au titre de l'aménagement du secteur gare et des crédits de paiement affectés par exercice comme suit :

Montant global de l'autorisation de programme : 860.000 €

- Crédits de paiement exercice 2018 : 340.000 €
- Crédits de paiement exercice 2019 : 520.000 €

Ces dépenses seront équilibrées à titre prévisionnel comme suit :

- Autofinancement exercice 2018 : 340.000 €
- Autofinancement exercice 2019 : 520.000 €

**prend acte :**

b) que le Maire rendra compte lors de chaque séance budgétaire de la consommation des crédits de paiement.

**11/5. Aménagement du Quartier Gare / Chemin des Fraises – Marché de maîtrise d'œuvre – Lancement de la consultation.**

Dans le cadre de l'aménagement du secteur de la gare et du Chemin des Fraises, la Ville souhaite lancer une étude en vue de l'attribution du contrat de maîtrise d'œuvre.

L'emprise du projet porte sur environ 12.000 m<sup>2</sup> et comprend une partie d'aménagement de rue avec stationnement et circulation piétonne d'environ 500 ml, et une partie d'aménagement de parkings et d'espace d'intermodalité à proximité de la gare.

L'étude devra porter sur la reconfiguration de l'espace pour répondre aux besoins suivants :

- circulation des véhicules en double sens avec maîtrise de la vitesse ;
- circulation piétonne avec aménagement de trottoirs ;
- création de places de stationnement public avec aménagement d'espaces verts ;
- intermodalité train-bus avec gestion des flux de circulation.

sur la base d'un coût prévisionnel des travaux de voirie de 650.000,00 € H.T.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 29 mars 2018,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 4 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) d'autoriser le lancement d'une étude d'aménagement du secteur de la gare et du chemin des Fraises en vue de l'attribution du contrat de maîtrise d'œuvre, sur la base d'un coût prévisionnel de travaux de voirie de 650.000,00 € H.T.

b) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.

**11/6. Affaires financières – Attribution d'un contrat de ligne de trésorerie sur le budget principal.**

Mme le Maire expose :

La commune dispose depuis plusieurs années d'une ligne de trésorerie sur le budget principal.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler ce dispositif afin de faire face à des besoins temporaires de fonds, dans l'attente de l'encaissement des recettes prévues au budget primitif.

Il est précisé qu'aucun tirage n'a été nécessaire au cours des 3 contrats précédents.

Une consultation a été engagée auprès des établissements bancaires, selon les critères suivants :

- Montant du contrat : 500.000,00 €
- Index et taux : Euribor 3 mois
- Marge sur taux
- Commission d'engagement
- Commission de non utilisation

2 établissements ont présenté des offres, détaillées ci-après :

	CAISSE D'ÉPARGNE	CREDIT AGRICOLE
Base Capital	500 K€	500 K€
Index <i>Cotation en vigueur (mars 2018)</i> = - 0,33 % (*)	Euribor 3 mois	Euribor 3 mois
Marge bancaire	0,90 %	0,65 %
<b>Taux global</b>	<b>0,90 %</b>	<b>0,65 %</b>
Commission d'engagement	néant	500,00 €
Commission de non-utilisation	0,10 % du montant non utilisé, calculée trimestriellement	néant
Frais de dossier	500,00 €	500,00 €
<b>Frais d'engagement</b>	<b>500,00 €</b>	<b>1.000,00 €</b>
Conditions de tirages	Montant minimum de 15.000 € - Délai de 2 jours ouvrés	Délai de 2 jours ouvrés
Echéance intérêts	Trimestrielle	Trimestrielle
Conditions de remboursement	Par débit d'office, dans un délai de 2 jours	Au gré de l'emprunteur

(\*) l'index étant négatif, il est réputé égal à 0.

Selon les différentes hypothèses envisagées, le coût total des contrats (incluant les frais et la marge) se décline comme suit :

	CAISSE D'ÉPARGNE	CREDIT AGRICOLE
En cas de non-utilisation	500,00 € (frais dossier) + 500,00 € (commission de non-utilisation)	500,00 € (frais de dossier)
	<b>Coût total = 1.000,00 €</b>	<b>Coût total = 500,00 €</b>
En cas de tirage	500,00 € (frais de dossier)	500,00 € (frais de dossier)

d'un montant de 250.000 €	+ 250,00 € (com. non-utilisation) + 2.250,00 € (taux 0,90 %)	+ 250,00 € (commission d'eng.) + 1.625 € (taux 0,65 %)
	<b>Coût total = 3.000,00 €</b>	<b>Coût total = 2.375,00 €</b>
En cas de tirage d'un montant de 500.000 €	500,00 € (frais de dossier) + 4.500,00 € (taux 0,90 %)	500,00 € (frais de dossier) + 500,00 € (commission d'eng.) + 3.250,00 € (taux 0,65 %)
	<b>Coût total = 5.000,00 €</b>	<b>Coût total = 4.250,00 €</b>

Dans les 3 cas, l'offre du Crédit Agricole est la plus favorable.

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 29 mars 2018,

Vu les 2 offres déposées par les établissements bancaires,

Vu l'avis favorable des commissions réunies du 4 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

#### décide à l'unanimité :

d'autoriser Mme le Maire à signer un contrat de ligne de trésorerie pour le budget principal auprès du Crédit Agricole, sur la base des conditions financières suivantes :

- Montant du contrat : 500.000 €
- Index : **Euribor 3 mois**
- Marge : 0,65 %
- Taux appliqué à titre indicatif (taux d'index mars 2018 + marge) : 0,65 %
- Conditions de tirage : Délai de 2 jours ouvrés
- Commission d'engagement : 0,10 % du capital
- Commission de non-utilisation : néant
- Frais de dossier : 0,10 % du capital

### **11/7. Affaires financières - Passation d'avenants aux marchés de travaux d'extension du gymnase du Montrouge / lots n°2, 7, 8, 12, 14, 15 et 17.**

#### **A. Lot n°2 / Aménagements extérieurs**

Mme le Maire expose :

Le lot n°2 du marché de travaux de construction de l'extension du gymnase du Montrouge a été confié à l'entreprise WICKER TP sise à Schaffhouse sur Zorn, en date du 6 juillet 2016.

La proposition d'avenant n°2 présentée par le titulaire du marché porte sur des adaptations de chantier suite à l'aménagement du parking par la Commune.

Le pavage béton a été remplacé par un revêtement enrobé. L'entreprise COLAS, sous-traitant de l'entreprise WICKER TP, a également réalisé la préparation des abords et la modification des raccordements

des descentes de gouttières. Les plantations et le mobilier urbain n'ont pas été posés pour rester dans le coût du marché.

Les travaux supplémentaires portent sur une enveloppe 13 690.14 € HT. La moins-value constatée représente un montant de – 16 900.68 € HT.

**Par conséquent, il y a lieu de conclure un avenant n°2 au marché de travaux d'un montant global de – 3 210.54 € HT.**

Le marché de 33 076.71 € HT passerait ainsi à 29 866.17 € HT soit 35 839.40 € TTC, correspondant à une diminution de 9.71 %.

### **B. Lot n°7 / Menuiserie extérieure Alu**

---

Le lot n°8 a été confié à la société Métallerie SCHEIBEL, sise à Gunstett.

La proposition d'avenant n°2 porte sur des travaux complémentaires et les adaptations de chantier. Suite au relevé pour l'exécution des menuiseries en aluminium, les dimensions des châssis des sheds étaient plus importantes. Les grilles d'entrée d'air n'ont pas été posées du fait du système de traitement d'air de la salle de sport.

Les travaux complémentaires représentent un montant de 3 178.46 € HT et les travaux non réalisés portent sur une enveloppe de 287.00 € HT.

**Ainsi, la proposition d'avenant n°2 porte sur un montant global de 2 891.46 € HT.**

Le marché de 50 689.35 € H.T. (incluant l'avenant n°1) passerait ainsi à 53 580.81 € HT soit 64 296.97 € TTC, correspondant à une augmentation de 5.70 %.

### **C. Lot n°8 / Serrurerie - Ferronnerie**

---

Le lot n°18 a été attribué à la société Métallerie WILLEM de Gumbrechtshoffen.

La proposition d'avenant n°4 présentée par le titulaire du marché porte sur des travaux complémentaires et adaptations de chantier.

Les lames de mélèze contre-collé prévues dans le DQE ont été remplacées par des lames en lamellé collé pour des raisons de garantie de tenue dans le temps.

Suite à la demande du contrôleur technique, un garde-corps et une main courante ont dû être installés sur l'escalier extérieur de sortie de secours.

Ces travaux supplémentaires s'élèvent à 5 368.00 € HT

Par ailleurs, le vitrage stradip installé sur les fenêtres a permis de ne pas réaliser les grilles de fenêtres. La moins-value s'élève donc à 2 668.00 € HT

**Par conséquent, il y a lieu de conclure un avenant n°4 au marché de travaux d'un montant global de 2 700.00 € HT.**

Le marché de 30 409.00 € HT (incluant les avenants précédents) passerait ainsi à 33 109.00 € HT soit 39 730.80 € TTC, correspondant à une augmentation de 8.88 %.

#### **D. Lot n°12 / Installation sanitaire**

---

Le lot N° 12 a été confié à l'entreprise STOLTZ Micael SARL sise à Lampertsloch.

La proposition d'avenant N° 2 porte sur les travaux complémentaires et adaptations de chantier suivants :

- le poste d'eau de l'infirmier a été remplacé par un lavabo ;
- un équipement pour le lave-vaisselle a été installé sous le plan de travail.

La commune a décidé de fournir et poser tout l'équipement sanitaire.

Les travaux complémentaires porte sur une enveloppe de 1 430.00 € HT et les travaux non réalisés représentent une moins-value de 5 030.00 € HT

**Par conséquent, il y a lieu de conclure un avenant n°2 au marché de travaux d'un montant global de – 3 600.00 € HT.**

Le marché de 27 301.00 € HT (avenant N° 1 inclus) passerait donc à 23 701.00 € soit 28 441.20 € TTC, soit une diminution de 13.19 %.

#### **E. Lot n°14 / Menuiserie intérieure**

---

Le lot N° 14 a été attribué à la Menuiserie BECK sise à Offwiller en date du 6 juillet 2016.

La proposition d'avenant N° 2 porte sur des travaux complémentaires et adaptations de chantier.

La surface de l'habillage mural a été réduite suite à la décision de la commune d'installer un mur d'escalade. La commune posera des cylindres compatibles avec ceux installés dans les autres bâtiments communaux. Les portes ont toutes réalisées en stratifié.

Suite à la demande du contrôleur technique, des poignées de maintien ont été posées dans les 4 vestiaires. Le choix de la signalétique a également été modifié pour que celle-ci soit adaptée au design des locaux.

Les travaux supplémentaires s'élèvent à 3 582.00 € HT et les travaux non réalisés représentent une enveloppe de 6 727.00 € HT.

**Ainsi, la proposition d'avenant porte sur un montant global de – 3 145.00 € HT.**

Le marché de 57 829.14 € HT (avenant N° 1 inclus) passerait donc à 54 684.14 € HT soit 65 620.97 € TTC, soit une diminution de 5.44 %.

#### **F. Lot n°15 / Carrelage - Chape**

---

Le lot N° 15 a été confié à la société CARRELAGE DENNI sise à Gundershoffen.

L'avenant N° 2 porte sur les travaux supplémentaires suivants :

Les receveurs de douche prévus ont été remplacés par des douches à l'italienne à la demande de la commune.

**Ces travaux complémentaires portent sur une enveloppe de 1 144.80 € HT.**

Ainsi, le marché de 42 717.91 € passerait à 43 862.71 € HT soit 52 635.25 € TTC, correspondant à 2.68%.

## **G. Lot n°17 / Peinture intérieure**

---

Le lot N° 17 a été attribué à la Société HORNBERGER & Fils sise à Goetzenbruck.

L'avenant N° 2 porte sur des travaux complémentaires et adaptations de chantier.

Suite au dépôt de bilan de l'entreprise CREPI DECOR MACONNERIE, l'entreprise HORNBERGER a réalisé les travaux de finitions extérieures laissés en attente par l'entreprise défailante. Les portes ont été réalisées en stratifié et donc sans peinture. Le mur lasuré a été traité à l'identique des autres murs et le nettoyage de fin de chantier a été réalisé par une entreprise de nettoyage.

Les travaux supplémentaires portent sur une enveloppe de 2 977.45 € HT et les travaux non réalisés correspondent à une moins-value de 3 568.99 € HT.

**Ainsi, la proposition d'avenant porte sur un montant global de – 591.54 € HT.**

Le marché de 12 298.97 € HT (incluant l'avenant N° 1) passerait donc à 11 707.43 € HT soit 14 048.92, soit une diminution de 4.81 %.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à signer ces avenants avec les entreprises respectives, sachant que la variation totale sur l'ensemble du chantier résultant de ces avenants est de + 5.902,00 € H.T., ce qui est au final très raisonnable.

*Mme le Maire revient sur le travail à mener pour une bonne et saine utilisation des espaces mis à disposition, notamment ceux du nouveau gymnase, et l'importance de la rédaction d'un règlement intérieur qui devra être lu et signé par chacun des utilisateurs des espaces.*

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 29 mars 2018,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 4 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

- a) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer avec l'entreprise WICKER TP, un avenant N°2 au marché de travaux n°2016-1520, d'un montant de **-3 210.54 € HT**, portant ainsi le marché à **29 866.17 € HT** soit **35 839.40 € TTC** ;
  
- b) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer avec l'entreprise SCHEIBEL METALLERIE, un avenant N°2 au marché de travaux n°2016-1525, d'un montant de **2 891.46 € HT**, portant ainsi le marché à **53 580.81,00 € HT** soit **64 296.97 € TTC** ;

- c) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer avec l'entreprise WILLEM METALLERIE, un avenant N°4 au marché de travaux n°2016-1526, d'un montant de **2 700,00 € HT**, portant ainsi le marché à **33 109.00 € HT** soit **39 730.80 € TTC**
  
- d) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer avec l'entreprise STOLTZ, un avenant N°2 au marché de travaux n°2016-1530, d'un montant de **-3 600.00 € HT**, portant ainsi le marché à **23 701.00 € HT** soit **28 441.20 € TTC**
  
- e) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer avec l'entreprise MENUISERIE BECK, un avenant N°2 au marché de travaux n°2016-1532, d'un montant de **-3 145.00 € HT**, portant ainsi le marché à **54 684.14 € HT** soit **65 620.97 € TTC**
  
- f) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer avec l'entreprise CERRELAGE DENNI, un avenant N°2 au marché de travaux n°2016-1533, d'un montant de **1 144.80 € HT**, portant ainsi le marché à **43 862.71 € HT** soit **52 635.25 € TTC**
  
- g) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer avec l'entreprise HORNBERGER & Fils, un avenant N°2 au marché de travaux n°2016-1535, d'un montant de **-591.54 € HT**, portant ainsi le marché à **11 707.43 € HT** soit **14 048.92 € TTC**

#### **11/8. Adoption de la Charte "Espaces sans tabac" – Ligue contre le Cancer.**

Mme le Maire expose :

Le Comité du Bas-Rhin de la Ligue Nationale contre le cancer propose un partenariat avec la Ville de Niederbronn-les-Bains pour la mise en place d'espaces extérieurs sans tabac, dans le cadre du label "Espace sans tabac".

A travers cette action la Ligue contre le Cancer vise à dénormaliser le tabac et changer les attitudes face à ce qui est considéré généralement comme un comportement normal et acceptable. L'objectif de la dénormalisation est de faire du tabagisme un acte anormal.

Ce label vise notamment à sensibiliser aux dangers du tabagisme dans les espaces extérieurs afin de limiter l'entrée en tabagie des jeunes et stimuler la décision d'arrêt auprès des fumeurs. Il a pour objectif de :

- réduire l'initiation au tabagisme des jeunes ;
- éliminer l'exposition au tabagisme passif, notamment celle des enfants ;
- promouvoir l'exemplarité et la mise en place d'espaces publics conviviaux et sains ;
- préserver l'environnement des mégots de cigarettes et des incendies ;

La Ville participerait ainsi activement aux mesures visant à protéger la population des effets néfastes pour la santé liés au tabagisme, en s'engageant à promouvoir et faire respecter l'interdiction de consommation de tabac dans les aires de jeux collectives et les espaces suivants :

- l'aire de la Châtaigneraie ;
- le Groupe Scolaire Hans Haug,
- l'Ecole Maternelle du Montrouge,
- l'Ecole Maternelle du Petit Pont,
- l'aire de jeux du Parc Municipal Récréatif et du Golf sur Pistes,
- le Parc du Herrenberg.

*Mme le Maire rappelle qu'il s'agit d'un travail qui a été mené conjointement avec le Conseil Municipal des Jeunes qui a défini, en lien avec une animatrice de la Ligue Nationale contre le Cancer, un panneau spécifique pour Niederbronn-les-Bains. Cette démarche est à encourager d'autant plus qu'elle est menée par des jeunes.*

*Suite à la discussion en Commissions Réunies, la possibilité de prévoir un à deux panneaux supplémentaires à positionner sur la Zone de Loisirs du Montrouge (lieu à définir) est envisagée, et Mme le Maire propose de compléter l'article 1 de la convention en conséquence, sachant que l'emplacement définitif de ces panneaux n'est pas encore défini.*

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire en référence à la note de présentation du 29 Mars 2018 ;

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 04 Avril 2018 ;

Vu les objectifs affichés dans la convention de partenariat avec le Comité du Bas-Rhin de la Ligue Nationale contre le Cancer ;

Après en avoir délibéré,

**décide par 21 voix pour – 1 abstention (M. STEINMETZ) :**

- a) de s'engager dans le partenariat proposé par le Comité du Bas-Rhin de la Ligue Nationale contre le Cancer pour des espaces sans tabac,
- b) d'approuver la convention à signer avec le Comité du Bas-Rhin de la Ligue Nationale contre le Cancer,
- c) d'autoriser Mme le Maire à signer ladite convention et le charge de toutes les formalités nécessaires.

**Mme le Maire invite le Conseil Municipal à l'inauguration des panneaux, proposée par le Conseil Municipal des Jeunes en lien avec la Ligue Nationale contre le Cancer, le 14 Mai prochain à 17h à l'aire de la Châtaigneraie.**

## CONVENTION DE PARTENARIAT

### ENTRE LA COMMUNE DE NIEDERBRONN-LES-BAINS ET LE COMITE DU BAS-RHIN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

#### « ESPACE SANS TABAC »

#### ENTRE

La commune de NIEDERBRONN-LES-BAINS représenté par Madame Anne Guillier, Maire de  
NIEDERBRONN-LES-BAINS

Ci-après « La Commune »

#### ET

Le Comité du Bas-Rhin de la Ligue Nationale contre le cancer, dont le siège social est sis 21 rue des Francs Bourgeois à STRASBOURG représenté par Gilbert SCHNEIDER, agissant en qualité de Président.

Ci-après « Le Comité »

La Ligue contre le cancer et les participants étant ci-après dénommés individuellement « le partenaire » et collectivement « les partenaires » ou « les parties ».

#### IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

##### Préambule

La Ligue est une association régie par la loi de 1901, reconnue d'utilité publique, reposant sur la générosité du public et sur l'engagement de ses militants. Forte de plus de 700 000 adhérents et de ses 103 Comités départementaux présents sur tout le territoire y compris les DOM, TOM et POM, La Ligue lutte dans 3 directions complémentaires : information, prévention, promotion du dépistage ; actions pour les malades et leurs proches ; recherche.

C'est dans cette organisation que s'expriment la force et l'efficacité de la Ligue qui peut mener des actions nationales d'envergure, relayées au niveau local. Ceci est particulièrement important dans les domaines de la prévention, promotion du dépistage et de l'action pour les malades.

Dans le cadre de sa politique de santé publique, **la commune de NIEDERBRONN-LES-BAINS** participe activement aux mesures visant à protéger la population de son territoire des effets néfastes pour la santé liés au tabagisme. Dans cette optique, elle soutient pleinement l'action « Espaces sans tabac » menée par la Ligue contre le cancer.

## **Contexte**

Première cause évitable de mortalité en France, le tabagisme est responsable de plus de 78 000 morts par an dont 47 000 par cancer. Le nombre de morts liés au tabac s'accroît et pèse de plus en plus lourd sur notre système de protection sociale.

Et pourtant les fumeurs en France souhaitent à :

- 80 % arrêter de fumer.
- 88 % regrettent leur dépendance.
- 63 % estiment que le gouvernement devrait faire davantage pour aider les fumeurs à arrêter.

**L'instauration d'espaces sans tabac est un instrument d'action à disposition des villes pour participer à cette lutte contre le tabac.**

### **Pour dénormaliser le tabac**

La dénormalisation est un concept qui vise à changer les attitudes face à ce qui est considéré généralement comme un comportement normal et acceptable. L'objectif de la dénormalisation est de faire du tabagisme un acte anormal et inacceptable. Cette action s'insère donc dans la volonté de désintoxiquer la société française du tabac.

L'interdiction de fumer dans les lieux publics contribue à la dénormalisation du tabagisme dans la société. Plus un produit disparaît de notre environnement, moins il est consommé. L'interdiction de fumer sur les plages françaises renforce cette dénormalisation.

**Compte tenu de ce contexte, les parties se sont rapprochées pour convenir des modalités de mise en œuvre et du suivi de l'opération « Espace sans tabac », objet de la présente convention.**

## **Article 1 : Engagements**

### **1. La Commune**

La **Commune** s'engage à :

- rappeler l'interdiction de consommation de tabac dans les aires de jeux collectives issue du décret 2015-768 . Ces espaces sont situés :

**Aire de la Châtaigneraie, Groupe Scolaire Hans Haug, Ecole Maternelle du Montrouge,**

**Ecole Maternelle du Petit-Pont, aire de jeux du Parc du Golf, Parc du Herrenberg**

**Zone de loisirs du Montrouge.**

- si possible, faire parvenir l'arrêté municipal d'interdiction de fumer sur les dits espaces suite à la signature de la présente convention.

## **2. Le Comité**

Le Comité s'engage à :

- constituer un Comité pour le suivi avec la Mairie de l'opération « Espaces sans tabac »
- signaler à La Ligue l'absence de mise en place de l'interdiction.

De plus, la Ligue nationale contre le cancer s'engage à :

- faire figurer le nom de la Commune dans un répertoire recensant les villes et les plages sans tabac
- assurer une communication autour de l'opération « Espaces sans tabac ».

### **Article 2 : Modalités de communications sur le partenariat**

Chacun des partenaires s'engage, dans le cadre du partenariat, à respecter les principes éthiques de l'autre partenaire.

Il s'engage également à ce qu'aucune communication portant sur les contenus du présent partenariat ne soit faite sans l'accord des autres parties.

Tout document ou support créé par l'un des partenaires, contenant une marque, un logo et/ou un signe distinctif de l'un des autres partenaires, sera soumis à un accord préalable et écrit de ce dernier.

Les partenaires s'engagent à n'utiliser ces marques, logos et/ou signe distinctif que dans le seul cadre de la réalisation de supports liés à ce partenariat et pour la durée de la présente convention.

### **Article 3 : Droits de propriété intellectuelle**

La présente convention n'a ni pour objet ni pour effet de conférer un droit quelconque à l'une des parties sur les droits de propriété intellectuelle (et, en particulier, les marques) des autres parties.

Toute utilisation de la marque de l'un des partenaires ou toute publicité de quelque nature que ce soit est interdite, en dehors de la présente convention.

Les parties resteront propriétaires des droits de propriété intellectuelle attachés à leurs marques.

### **Article 4 : La durée**

La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature. Elle est conclue pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction. Elle peut être résiliée à échéance moyennant un préavis de 3 mois.

### **Article 5 : Résiliation pour le non-respect des engagements**

En cas de non-respect par l'une des parties, d'un des engagements prévus par la présente convention, celle-ci pourra être résiliée, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à la partie défaillante. Ce courrier devra motiver les raisons de la résiliation.

### **Article 6 : Attribution de juridiction**

Tout différend, né de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, est soumis à la loi française et aux juridictions françaises.

**11/9. Affaires financières - Demande de participation à 2 voyages scolaires organisés par le Groupe Scolaire Hans Haug.**

Mme le Maire présente 2 demandes de participation financière formulées par le Groupe Scolaire Hans Haug.

**A. Classe transplantée à Grendelbruch**

La première concerne une classe transplantée à Grendelbruch qui s'est déroulée du 19 au 23 février, pour la classe de CP/CE1 bilingue. Dix-huit élèves domiciliés à Niederbronn-les-Bains ont participé au séjour.

Il est proposé d'accorder la participation habituelle, à savoir 13,00 € par jour et par élève, soit une aide de 65,00 € par enfant pour ce séjour de 5 jours.

Pour ce séjour, la participation de la ville représente 1.170 €.

**B. Classe musicale à La Hoube**

La seconde demande concerne une classe musicale à La Hoube qui se déroulera du 11 au 16 juin, pour la classe de CM1. Vingt-trois élèves domiciliés à Niederbronn-les-Bains participeront au séjour.

Il est proposé d'accorder la participation habituelle, à savoir 13,00 € par jour et par élève, soit une aide de 78,00 € par enfant pour ce séjour de 6 jours.

Pour ce séjour, la participation de la ville représente 1.794 €.

Le versement des 2 subventions interviendra sur présentation d'un justificatif de participation et sera effectué sur le compte de la coopérative scolaire.

*Mme le Maire précise qu'il est systématiquement rappelé aux écoles de formuler leur demande de subvention en amont du voyage scolaire.*

**DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 29 mars 2018,

Vu les demandes de participation présentées par le Groupe Scolaire Hans Haug en date des 12 février et 03 avril 2018,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 4 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) de participer à hauteur de 65,00 € par élève domicilié à Niederbronn-les-Bains pour le séjour à Grendelbruch du 19 au 23 février 2018 ;

b) de participer à hauteur de 78,00 € par élève domicilié à Niederbronn-les-Bains pour le séjour à La Hoube du 11 au 16 juin 2018 ;

**prend acte :**

c) que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574 du Budget Primitif 2018 ;

d) que le versement des 2 subventions interviendra sur présentation de justificatifs de participation aux séjours et sera effectué sur le compte de la coopérative du Groupe Scolaire Hans Haug.

**11/10. Convention d'occupation du domaine public pour la location de parcelles.**

Mme le Maire expose :

La Ville est sollicitée par M. Sébastien SCHAEFFER, pour la location de parcelles communales au niveau de la Section 55 en vue d'y développer la culture de safran.

Les parcelles souhaitées jouxtent la propriété de M. SCHAEFFER ou il fait actuellement ériger sa future résidence principale, à savoir :

Parcelles	Section	Lieu-dit	Surface en ares
74	55	Matzenbuehl	1,86
76			2,35
77			2,17
179			7,70
<b>Surface totale</b>			<b>14,08</b>

Mme le Maire précise que M. SCHAEFFER a été informé du caractère précaire et révoquant de la convention d'occupation soumise à redevance annuelle qu'il conviendra de signer, notamment en cas de reprise de l'opération d'aménagement du lotissement du Gries, mais également de la présence de gibier (chevreuils, sangliers) qui seraient susceptibles de causer des dégâts aux futures cultures.

**DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 29 Mars 2018,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 04 Avril 2018,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) de louer à M. Sébastien SCHAEFFER, domicilié à Niederbronn-les-Bains, les parcelles présentées ci-dessus, représentant une surface globale de 14,08 ares, dans le cadre d'une convention de location précaire et révocable ;

Parcelles	Section	Lieu-dit	Surface en ares
74	55	Matzenbuehl	1,86
76			2,35
77			2,17
179			7,70
<b>Surface totale</b>			<b>14,08</b>

b) de fixer le montant de la redevance annuelle d'occupation de l'are, à celui qui aura été déterminé lors de l'actualisation annuelle courant Octobre, selon variation de l'indice national des fermages ;

c) d'autoriser Mme le Maire à établir et signer tout document y relatif.

**11/11. Affaires financières - Demandes d'admission en non-valeur.**

La Ville est sollicitée par le Trésor Public de Niederbronn-les-Bains pour l'admission en non-valeur de créances relatives à des frais d'occupation de la voie publique, pour un montant global de 294,30 €.

Dans les 2 premiers cas, les tiers concernés ont fait l'objet de décisions judiciaires ayant conclu à une clôture des poursuites en raison d'insuffisance d'actif.

Dans le dernier cas, un certificat a été établi par le mandataire judiciaire en charge du dossier, concluant à l'irrecouvrabilité totale et définitive de la créance.

Au vu des éléments présentés, Mme le Maire propose d'accepter l'admission en non-valeur sollicitée par la Direction Générale des Finances Publiques.

*M. KETTERING s'interrogeant à propos de l'échéance du paiement des redevances d'occupation du domaine publique, Mme le Maire lui précise que les titres de recettes sont établis en fin d'année. M. KETTERING propose de faire payer ces occupations d'avance et non en fin d'occupation. Mme le Maire rappelle qu'il s'agit de commerces qui ont cessé toute activité.*

**DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation 4 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

**décide par 18 voix pour**  
**- 1 voix contre (M. GRIES)**

**- 3 abstentions (M. AY – Mme ARMAND – M. KETTERING) :**

a) de prononcer l'admission en non-valeur des créances éteintes pour un montant global de 294,30 € selon la demande présentée par la Trésorerie de Niederbronn-les-Bains ;

b) d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer tout document dans ce cadre ;

**prend acte :**

c) que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6542 du Budget Primitif 2018 (provision de 1.000,00 €) ;

**12. Chasses communales**

**12/1. Demandes d'agrément sur les lots N°02 et 03.**

Mme le Maire expose :

• **Lot de chasse N° 02 :**

La Ville a été sollicitée en date du 24 Février 2018 par le locataire M. Joachim HUMMEL, pour l'agrément de permissionnaires :

- M. Rémy BAUER, domicilié 38, rue de la République à 67110 NEHWILLER,
- M. Benoit FONTAINE, domicilié 77 Avenue du Lignon à 1219 VERNIER - Suisse.

Les deux candidats ayant fourni toutes les pièces justificatives nécessaires, la Commission Communale Consultative de Chasse a émis un avis favorable pour les demandes d'agrément respectives lors de sa réunion du 27 Février dernier.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les demandes d'agrément présentées, selon les dispositions des articles 10, 17 et 25 du Cahier des Charges type, en réservant une suite favorable pour chaque candidat.

• **Lot de chasse N° 03 :**

M. Patrick NOISSETTE, Président de l'Association de Chasse du Wintersberg, sollicite l'agrément de 3 nouveaux associés :

- M. Jean-Jacques EBERT, domicilié 11, Route de Bitche à 67510 LEMBACH,
- M. Martin BRICKA, domicilié 21, rue du Raisin à 67360 OBERDORF-SPACHBACH,
- M. Fabrice GRIESBAECHER, domicilié 9, rue Saint Wendelin à 67350 VAL DE MODER

Les candidats à l'agrément ayant fourni toutes les pièces justificatives prévues au Cahier des Charges, la Commission Communale Consultative de Chasse avait émis un avis favorable pour les demandes d'agrément respectives lors de la réunion du 27 Février dernier.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les demandes d'agrément présentées, selon les dispositions des articles 10, 17 et 25 du Cahier des Charges type, en réservant une suite favorable pour chaque candidat.

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 29 Mars 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Consultative de Chasse en date du 27 Février 2018,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 04 Avril 2018,

Après en avoir délibéré,

#### **décide à l'unanimité :**

a) au titre du lot de chasse N°02 – M. Joachim HUMMEL, d'agrée en qualité de permissionnaires :

- M. Rémy BAUER, domicilié 38, rue de la République à 67110 NEHWILLER,
- M. Benoit FONTAINE, domicilié 77 Avenue du Lignon à 1219 VERNIER - Suisse.

b) au titre du lot de chasse N° 03 – Association de Chasse du Wintersberg – M. Patrick NOISETTE, Président, d'agrée en qualité d'associés :

- M. Jean-Jacques EBERT, domicilié 11, Route de Bitche à 67510 LEMBACH,
- M. Martin BRICKA, domicilié 21, rue du Raisin à 67360 OBERDORF-SPACHBACH,
- M. Fabrice GRIESBAECHER, domicilié 9, rue Saint Wendelin à 67350 VAL DE MODER

c) de faire rappeler aux locataires, aux nouveaux permissionnaires et associés, le strict respect du Cahier des Charges à l'appui du courrier de notification des agréments respectifs.

### **12/2. Retrait d'agrément pour un permissionnaire du lot de chasse N°02.**

Mme le Maire expose :

Dans la demande d'agrément de nouveaux permissionnaires présentée par le locataire M. Joachim HUMMEL, figurait notamment M. Christophe FONTAINE, domicilié Avenue des Grandes Communes 20 D à Genève - Suisse.

Ce dernier avait été agrée au moment du renouvellement des baux de chasses sur la base des documents et attestations déposées par le locataire.

Lors de la présentation des demandes d'agréments en Commission Communale Consultative de Chasse du 27 Février dernier, le FIDS avait sollicité le retrait de l'agrément de M. FONTAINE au motif que les attestations fournies par ce dernier ne reflétaient pas sa situation réelle au niveau des cotisations obligatoires.

En effet, M. FONTAINE, ancien membre de l'Association de Chasse PACHA est toujours redevable d'une partie des cotisations au FIDS au titre d'une ancienne location de chasse sur la commune de Langensoultzbach.

Il s'agit d'un motif prévu au Cahier des Charges pour rejeter une demande d'agrément.

Mme le Maire rappelle que le FIDS s'était déjà opposé l'an dernier à l'agrément de M. Rémy BAUER de NEHWILLER pour les mêmes raisons en tant qu'ancien membre de l'Association de Chasse PACHA. La situation de M. BAUER ayant été réglée depuis peu, le FIDS avait levé son avis défavorable pour son agrément (point 12/1).

La Commission Communale Consultative de Chasse du 27 Février ayant fait part de son avis défavorable pour l'agrément de M. Christophe FONTAINE, il est proposé au Conseil Municipal de suivre cet avis.

*Mme le Maire précise que le fait de ne pas agréer M. FONTAINE en qualité de permissionnaire, ne signifie pas qu'il lui est interdit de chasser sur ce lot. Il pourra le faire uniquement en présence et aux côtés du locataire. M. FONTAINE sera alors considéré comme "invité" aux actions de chasses (battues, affût).*

## DELIBERATION

### Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 29 Mars 2018,

Vu l'avis de la Commission Communale Consultative de Chasse en date du 27 Février 2018,

Vu l'avis favorable des commissions Réunies du 04 Avril 2018,

Après en avoir délibéré,

#### décide à l'unanimité :

a) de retirer l'agrément en qualité de permissionnaire de M. Christophe FONTAINE, domicilié Avenue des Grandes Communes 20 D à Genève – Suisse avec effet immédiat.

b) d'informer les différentes instances (DDT, ONCFS, Fédération des Chasseurs, FIDS, ONF, etc...) de la présente décision.

### **13. Divers et communications.**

Mme le Maire donne connaissance :

- de la lettre de remerciement de la Fondation de France pour le soutien de 1.200 € apporté suite à la succession d'ouragans sur les îles antillaises ;
- de la lettre de remerciement des Voix d'Île de France pour l'aide financière de la ville apportée au Festival en Pays d'Alsace, aide basée sur la DSP du Casino ;
- de la carte des classes bilingues CP/CE1 du Centre de Vacances de MUCKENBACH ;
- de la lettre de condoléance de M. le Sénateur Claude KERN à l'occasion du décès de l'Adjoint au Maire Honoraire, M. Georges UHLMANN ;

***Le Conseil Municipal observe une minute de silence à la mémoire de M. Georges UHLMANN pour tout le travail qu'il a accompli au sein de la commune de Niederbronn-les-Bains.***

- et invite les élus à s’inscrire pour le planning des concerts de la saison estival à l’issue de la séance.

Suite à l'article de presse sur les randonnées sur le Chemin des Châteaux Forts, Mme le Maire informe le Conseil Municipal que des groupes de marcheurs seront de passage à Niederbronn-les-Bains, le mardi 10 Avril, et qu'elle se propose de les accueillir à l'Hôtel de Ville vers 16h pour un petit moment de convivialité, afin de leur souhaiter la bienvenue et parler de la Wasenbourg, et invite les conseillers municipaux qui seraient disponibles à se joindre à eux.

Mme le Maire indique également que les Vosgirunners, qui ont permis à près de 2.500 coureurs de participer aux Courses Nature les 07 et 08 Avril, ont décidé de reverser 1 € par participant à l'Association des Amis de la Wasenbourg. Mme le Maire les en remercie ce soir pour ce don.

Mme le Maire informe de la réception du message de M. Pascal RICHARTH, Principal du Collège Charles Munch, qui souhaitait informer le Conseil Municipal de son départ à compter de la rentrée prochaine après 6 années de présence à Niederbronn-les-Bains.

Mme le Maire souhaite le remercier pour ces 6 années de très bons et loyaux services au niveau du Collège.

M. RICHARTH prendra ses nouvelles fonctions au Collège de Bouxwiller, et l'occasion sera donnée pour le remercier et lui rendre hommage pour tout le travail qu'il a engagé, car il a vraiment su marquer de sa patte son passage au Collège, et renforcer les liens entre la collectivité et le collège.

Au niveau du nettoyage de Printemps du Samedi 07 Avril, 140 personnes se sont engagées à participer à cette action et Mme le Maire souhaite les en remercier. Un nouveau record de présence a été battu cette année avec 20 personnes de plus qu'en 2017. Des mini-chantiers ont été mis en place cette année, pour proposer quelque chose de différent. Malheureusement il est à déplorer qu'au bout de 3 jours seulement des déchets sont à nouveau présents dans la nature !

## **DATES**

<b>DATES</b>	<b>Horaires</b>	<b>Manifestations</b>	<b>Lieux</b>
<b>10 Avril</b>		Spectacle Jeune Public	Moulin9
<b>10 Avril</b>	16h00	Passage Randonnée des Châteaux Forêts	Hôtel de Ville
<b>10 Avril</b>	15h30	Le conte est bon	Point Lecture
<b>10 Avril</b>	18h00	CCAS	Salle des commissions

<b>12 Avril</b>	20 h	Conseil Communautaire	
<b>12 Avril</b>	20h30	Spectacle Anne Roumanoff	La Castine
<b>14 Avril</b>	15h00	Parcours du Coeur	Piscine
<b>15 Avril</b>	12h00	Repas Frehjohr fer unseri Sproch	Foyer St. Martin
<b>15 Avril</b>	15h00	Lecture Publique	Pâtissier des Thermes
<b>15 Avril</b>	16h00	Concert de Printemps de la Musique Municipale	Moulin9
<b>17 Avril</b>	15h30	Le conte est bon	Point Lecture
<b>21 Avril</b>	17h30 et 20h30	CAFA'SOL	Maison des jeunes
<b>24 Avril</b>	18h00	Commission Culture	Salle CM
<b>25 Avril</b>	20h00	Conférence Terre du chaos à l'apparition de la vie	Casino
<b>28 Avril</b>	18h00	Cérémonie des Déportés	Monument aux Morts
<b>1<sup>er</sup> Mai</b>		Marché aux Fleurs	Place Bureau Central
<b>5 Mai</b>	17h30 et 20h30	CAFA'SOL	Maison des jeunes
<b>6 Mai</b>		Randonnée de bienfaisance de la Croix-Rouge	Avenue Foch
<b>6 Mai</b>	8h00	Marché aux Puces du VNH	
<b>8 Mai</b>	11h00	Cérémonie Commémorative	Monument aux Morts
<b>9 Mai</b>		Rallye Européen dans le cadre du mois de l'Europe	Collège
<b>13 Mai</b>	12h00	Fête des Amis du Wasenberg	Chapelle

<b>14 Mai</b>	17h00	Inauguration des panneaux « Espace Sans Tabac »	Aire de la Chataigneraie si beau temps
<b>16 Mai</b>	9h00	Commission Locale Assainissement/Eau Potable	Salle des Commissions
<b>17 Mai</b>		Journée de travail « Stations Vertes »	Casino
<b>19 Mai</b>	19h00	Soirée des Talents du Collège	Moulin9
<b>19 Mai</b>	19h00	Nuit des Musées	Maison de l'Archéologie
<b>20 Mai</b>	15h00	Lecture Publique	Pâtissier des Thermes
<b>22 Mai</b>	18h00	Commissions Réunies	Salle du CM
<b>23 Mai</b>	18h00	Commissions Réunies	Salle du CM
<b>26 Mai</b>	14h00	Aquakids des Vosges du Nord	Piscine
<b>28 Mai</b>	20h00	Conseil Municipal	Salle du CM

## SEANCE A HUIS CLOS

### **14. Affaires de personnel :**

#### **14/1. Piscine les Aqualies - Création de postes saisonniers MNS + entretien pour la saison estivale.**

Afin d'assurer la continuité du service durant la période estivale pour la saison 2018, il est nécessaire de créer les postes saisonniers suivants :

- **Piscine Municipale - période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 31 août 2018 :**  
1 poste d'adjoint technique à temps complet, chargé d'assurer l'entretien de la piscine.  
Cet agent sera rémunéré au 1<sup>er</sup> échelon de ce grade, au titre de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- **Piscine Municipale - période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 31 août 2018 :**  
1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet, chargé d'assurer la surveillance des bassins. Cet agent sera rémunéré au 3<sup>ème</sup> échelon de ce grade, au titre de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

## DELIBERATION

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 29 Mars 2018,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 04 Avril 2018,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) de la création des emplois saisonniers comme suit :

- **Piscine Municipale - période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 31 août 2018 :**  
1 poste d'adjoint technique à temps complet, chargé d'assurer l'entretien de la piscine.  
Cet agent sera rémunéré au 1<sup>er</sup> échelon de ce grade, au titre de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- **Piscine Municipale - période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 31 août 2018 :**  
1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet, chargé d'assurer la surveillance des bassins. Cet agent sera rémunéré au 3<sup>ème</sup> échelon de ce grade, au titre de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 ;

b) de charger Mme le Maire de procéder aux recrutements ;

c) d'autoriser Mme le Maire, ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches administratives concourant à l'exécution de la présente délibération.

**14/2. Services Techniques - Création de postes saisonniers pour la période estivale.**

Afin d'assurer la continuité du service durant la période estivale pour la saison 2018, il est nécessaire de créer les postes saisonniers suivants :

- **Services Techniques (Voirie/Espaces Verts) - période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 31 août 2018 :**  
2 postes d'adjoint technique à temps complet, chargés d'assurer le remplacement d'agents placés en congés annuels. Ces agents seront rémunérés au 1<sup>er</sup> échelon de ce grade, au titre de l'article 3.2° de la loi du 26 janvier 1984.

Mme le Maire précise que ces postes ne sont pas destinées à des étudiants ou personnes mineures, et s'adressent à des personnes majeures et aguerries.

Mme le Maire rappelle que décision avait été prise par le Conseil Municipal de ne pas proposer d'autres postes saisonniers pour la saison estivale 2018 aux services Voirie et Espaces verts.

**DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 29 Mars 2018,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 04 Avril 2018,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) de la création des emplois saisonniers comme suit :

- **Services Techniques (Voirie/Espaces Verts) - période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 31 août 2018 :**  
2 postes d'adjoint technique à temps complet, chargés d'assurer le remplacement d'agents placés en congés annuels. Ces agents seront rémunérés au 1<sup>er</sup> échelon de ce grade, au titre de l'article 3.2° de la loi du 26 janvier 1984 ;

b) de charger Mme le Maire de procéder aux recrutements ;

c) d'autoriser Mme le Maire, ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches administratives concourant à l'exécution de la présente délibération.

**14/3. Création d'un poste d'adjoint technique non titulaire pour palier à une absence pour maladie à la Piscine les Aqualies.**

Mme le Maire expose :

Suite à l'absence prolongée pour cause de maladie d'un agent d'entretien à la piscine Les Aqualies et pour permettre le maintien et la qualité du service rendu, il y a lieu de recruter un adjoint technique non titulaire pour une durée hebdomadaire de 18h00 à compter du 09 avril 2018.

**DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 29 Mars 2018,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 04 Avril 2018,

Après en avoir délibéré,

**décide à l'unanimité :**

a) de créer un poste d'adjoint technique contractuel à compter du 09 avril 2018 pour un coefficient d'emploi de 18/35°, rémunéré au 1<sup>er</sup> échelon de ce grade à l'indice brut 347, indice majoré 325, au titre de l'article 3, 1° de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 (accroissement temporaire d'activité).

b) de charger Mme le Maire de procéder au recrutement ;

c) d'autoriser Mme le Maire, ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches administratives concourant à l'exécution de la présente délibération.

-----

Mme le Maire clos la séance et souhaite une agréable fin de soirée aux conseillers municipaux.

**Délibération publiée et transmise  
à la Sous-Préfecture  
ce 12 Avril 2018**

**Niederbronn-les-Bains, le 12 Avril 2018**

**Le Maire,**

**Anne GUILLIER**